

**Rapport final et recommandations sur la révision de la représentativité des
électeurs à la municipalité d'Edmundston.**

**Monsieur George Pérusse, Juge à la retraite et
Président du Comité de révision des quartiers
Municipalité d'Edmundston**

Le 15 avril 2025



TABLE DES MATIÈRES

1.	MANDAT.....	3
2.	HISTORIQUE.....	3
3.	MISE EN CONTEXTE.....	4
4.	COMPOSITION DU COMITÉ.....	6
5.	MÉTHODOLOGIE.....	6
6.	LÉGISLATION.....	7
7.	JURISPRUDENCE.....	9
8.	CONSULTATIONS PRIVÉES.....	10
9.	CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	11
10.	AILLEURS.....	11
11.	DONNÉES.....	12
12.	EXAMEN DES MODÈLES.....	13
	1. Modèle de représentation générale.....	13
	2. Modèle de représentation hybride.....	13
	3. Modèle de représentation par quartier.....	14
13.	EXAMEN ET ANALYSE.....	15
	1. Consultations publiques.....	15
	2. Tendances démographiques.....	15
	3. La géographie d’Edmundston.....	16
	4. L’emplacement des infrastructures et centres d’intérêt.....	16
	5. Le modèle de 4 quartiers.....	18
	5. Le modèle de 6 quartiers.....	19
	6. Le modèle de 8 quartiers.....	20
	7. Le modèle de 5 quartiers.....	21
	8. Le modèle de 3 quartiers.....	22
14.	RECOMMANDATION.....	24
15.	REMERCIEMENTS.....	25
16.	RÉFÉRENCES.....	26
	ANNEXE A – BULLETIN D’INFORMATION.....	27
	ANNEXE B – LEXIQUE.....	31
	ANNEXE C – ÉVOLUTIONS DE LA MUNICIPALITÉ À TRAVERS LE TEMPS.....	32
	ANNEXE D – RÉPONSES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC CEUX DU SONDAGE.....	34
	ANNEXE E – INFRASTRUCTURES/SERVICES SUR LE TERRITOIRE.....	50

1. MANDAT

Que le comité évalue la révision de l'arrêté 22 portant sur la division de la municipalité d'Edmundston en quartiers et la composition du conseil municipal et apporte des recommandations au conseil municipal sur le découpage de la municipalité en quartier et le mode de représentativité des conseillers et conseillères.

Que le comité considère d'autres éléments que le nombre d'électeurs et d'électrices pour redéfinir les quartiers électoraux, dont :

- La tenue d'une consultation publique;
- Les tendances démographiques;
- La superficie des territoires;
- L'emplacement des infrastructures et les centres d'intérêt;
- Tout autre élément jugé pertinent en plus de la population totale.

Que le comité évalue le mode de représentativité du conseil dans son rapport final pour inclure une recommandation quant au mode mieux adapté pour servir la population d'Edmundston.

Que le comité dépose ses recommandations au conseil au plus tard le 31 mars 2025.

2. HISTORIQUE

La première fusion de la municipalité d'Edmundston en 1998 ajoutait Saint-Jacques, Verret et Saint-Basile et comprenait 6 quartiers avec 2 conseillers et/ou conseillères par quartier, pour un total de 12. Auparavant, la municipalité était constituée de 4 quartiers avec 2 conseillers et/ou conseillères par quartier.

La dernière révision de la carte électorale d'Edmundston a eu lieu en 2003, résultant en la création de 4 nouveaux quartiers (1, 2, 3 et 4) en se basant sur le nombre d'électeurs et d'électrices par quartier (seul critère utilisé) (Recensement 2001).

Quartier 1 : 3 150 électeurs et électrices

Quartier 2 : 3 129 électeurs et électrices

Quartier 3 : 3 196 électeurs et électrices

Quartier 4 : 3 174 électeurs et électrices

La taille du conseil municipal passait de 12 conseillers et/ou conseillères à 8, soit le maintien de la formule de 2 conseillers et/ou conseillères par quartier.

Lors de ces réformes, les autres modes de représentativité (général et hybride) n'ont fait l'objet d'étude.

3. MISE EN CONTEXTE

Depuis la Réforme sur la gouvernance locale en 2023 qui a vu le regroupement de la municipalité d'Edmundston, du village de Rivière-Verte, d'une partie des DSL de Saint-Jacques et de Saint-Joseph, le conseil municipal a demandé de revoir les délimitations des quartiers électoraux et des modes de représentation et de suggérer un mode de représentativité selon les commentaires reçus lors de consultations auprès de la population.

Les élus et élues d'Edmundston souhaitent notamment trouver un modèle de représentation des citoyens et citoyennes qui reflète cette nouvelle entité municipale.

Afin de procéder avec cette démarche complexe, le conseil municipal a approuvé, en décembre 2024, la création d'un comité consultatif indépendant de citoyens et citoyennes qui a le mandat, entre autres, d'examiner et recommander des modèles de représentation de la population.

Une telle révision des arrangements électoraux a pour but de contribuer à assurer une représentation effective et équitable pour ainsi donner aux communautés qui forment cette nouvelle municipalité une voix dans le processus de prise de décision. L'examen pourrait notamment réaligner les limites de quartier, refléter les changements démographiques et mieux servir la répartition et les intérêts évolutifs des communautés.

Les deux autres ordres de gouvernement utilisent d'autres outils pour apporter des recommandations aux élus et élues pour la délimitation des circonscriptions et la représentativité.

Au Nouveau-Brunswick, la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation est chargée d'étudier les révisions avant la tenue des élections générales.

Un comité de l'Assemblée législative recommande au Lieutenant-gouverneur en conseil la nomination des membres.

- Deux coprésidents (un représentant chaque communauté linguistique) et de trois à cinq membres.

La commission doit utiliser les principes de représentation effective des communautés linguistiques prévue à la Charte canadienne des droits et libertés et peut utiliser :

- Les communautés d'intérêts;
- Les limites des territoires des gouvernements locaux;
- Les taux de croissance de la population par région;
- La représentation effective des régions rurales;
- Les caractéristiques géographiques comme la superficie, la configuration; l'accessibilité physique et tout autre facteur jugé pertinent.

Considérant la façon de faire des deux autres ordres de gouvernement, il est recommandé :

- De créer un comité consultatif avec le mandat de recommander au conseil un redécoupage des quartiers électoraux et un mode de représentativité des citoyens et citoyennes;
- Que le comité soit composé au minimum de trois personnes résident à Edmundston et ayant une représentation inclusive (des sexes, des groupes d'âge et de diversité sociale);
- Les employés et employées et les élus et élues municipaux actifs ne sont pas admissibles pour être membre du comité, mais les retraités municipaux et anciens élus sont cependant admissibles;
- Le conseil municipal peut nommer le président ou la présidente qui sera responsable de choisir les autres membres du comité.

Que le comité prévoit un processus de consultation publique des citoyens et citoyennes d'Edmundston;

Que le comité pourrait être assisté du personnel municipal à titre de ressource :

- Daniel Arsenault, en géomatique pour le développement des outils et des cartes;
- Mychèle Poitras, aux communications pour la partie consultation publique;
- Pascal Hudon, urbaniste pour l'information démographique;
- Parise Pelletier, adjointe administrative pour la logistique
- Chantal Dubé, greffière adjointe pour la compilation de l'information et la rédaction.

4. COMPOSITION DU COMITÉ

Le juge à la retraite, monsieur George Pérusse a accepté de présider le comité d'examen des quartiers et de la représentation. Il est épaulé des personnes suivantes : madame Madeleine Dubé, madame Dominique Babineau, madame Noëlline LeBel, monsieur Jacques Desjardins et monsieur Bernard LeBel.

5. MÉTHODOLOGIE

L'équipe a développé un plan de travail incluant le plan de communication selon l'échéancier reçu avec le soutien d'une ressource experte en communication. Voici les étapes du plan de travail identifiées pour accroître la sensibilisation du public à l'égard des séances de consultations publiques.

Plan de travail :

- Consultation publique en ligne
 - Site web dédié : La création d'une page dédiée sur le site web de la municipalité où toute l'information pertinente a été partagée (documents, cartes des quartiers, calendrier des événements, etc.).
 - Enquête en ligne : Un questionnaire accessible en ligne du 25 février au 7 mars à tous les citoyens et citoyennes pour recueillir leurs avis sur la révision des quartiers, leurs préoccupations et suggestions.

- Séances de consultation publique en personne
 - Une consultation publique a été tenue dans chaque quartier afin d'explorer les options de révision des quartiers, avec des cartes et des outils permettant aux citoyens et citoyennes de proposer des ajustements et leurs points de vue sur la représentativité souhaitée.
 - Voici ci-contre le calendrier des séances publiques.

Lundi 10 février

Quartier 4 – secteurs centre-ville, Edmundston-Ouest, Verret, Carrefour de la jeunesse
Lieu : Palais des congrès : 74 chemin Canada

Mercredi 12 février

Quartier 3 – secteurs Edmundston-Est, Parc Riviera, Sacré-Cœur
Lieu : Club d'âge d'or Sacré-Cœur : 15 rue Irène

Mardi 25 février

Quartier 1 – secteurs Saint-Jacques, Parc P'tiso, Edmundston-Nord, Baisley, partie ancien D.S.L. Saint-Jacques, partie ancien D.S.L. Saint-Joseph
Lieu : Salle des Chevaliers de Colomb, 40 avenue Paul-Grondin

Jeudi 20 février

Quartier 5 – secteur Rivière-Verte
Lieu : École Mgr-Matthieu-Mazerolle (gymnase) : 4 rue de l'École

Lundi 24 février

Quartier 2 – secteurs Saint Basile, Hôpital régional
Lieu : Centre Maillet (salle Bistro) : 12 avenue Ben-Martin

- Outils de collecte des commentaires
 - Une adresse de courrier électronique où les citoyens et citoyennes pouvaient soumettre leurs commentaires et suggestions.

Plan de communication :

- Sensibilisation préalable
 - Au cours de la semaine du 27 janvier, des annonces dans les médias locaux ont été faites : publicité dans l'Info Weekend, entrevues et publicités dans les deux radios locales. Les entrevues ont été réalisées par le président. Un bulletin d'information intitulé : examen des quartiers électoraux et modes de représentation a été posté aux citoyens et citoyennes des cinq quartiers (annexe A)
 - Réseaux sociaux : utilisation des plateformes de médias sociaux de la municipalité (Facebook, Instagram, BlueSky, Voyent Alert!) pour diffuser l'information et créer des événements de consultation.

- Liste des ressources consultées :
 - Exigences de la Loi sur la gouvernance locale et de la jurisprudence au Canada;
 - Consultations privées : politologue, géographe, géomaticien, urbaniste, ancien administrateur municipal;
 - Consultations publiques et sondage en ligne du 24 février au 7 mars 2025 ;
 - Recherches auprès des municipalités au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada;
 - Documents de recherche sur la constitution des municipalités au Canada.

6. LÉGISLATION

LOI ET RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE LOCALE AU N.-B.

« Division du gouvernement local en quartiers

42 Le gouvernement local peut, par voie d'arrêté, diviser son territoire en quartiers.

Composition du conseil – cas du gouvernement local non divisé en quartiers

43(1) Sous réserve du paragraphe (2), le conseil du gouvernement local qui n'est pas divisé en quartiers à des fins d'élections se compose :

- a) d'un maire;
- b) de trois conseillers.

43(2) Le gouvernement local peut, par voie d'arrêté, modifier la composition de son conseil en augmentant le nombre de conseillers aux fins d'application de l'alinéa (1)b)

Composition du conseil – cas du gouvernement local divisé en quartiers

44(1) Sous réserve du paragraphe (2), le conseil d'un gouvernement local qui est divisé en quartiers à des fins d'élections se compose :

- a. d'un maire;
- b. d'un conseiller par quartier.

44(2) Le gouvernement local peut, par voie d'arrêté, modifier la composition de son conseil :

- a. soit en augmentant le nombre de conseillers pour chaque quartier aux fins d'application de l'alinéa (1)b);
- b. soit en prévoyant l'ajout d'un ou de plusieurs conseillers généraux.

44(3) Seuls les électeurs qui résident dans un quartier peuvent voter pour les candidats qui y sont mis en candidature. »

Cette loi dicte les exigences afin de constituer un modèle de composition de gouvernance local :

Modèle de représentation par quartier

La municipalité est divisée en quartiers, avec un nombre d'élus et/ou d'élues établi par voie d'arrêté municipal.

Modèle de représentation hybride

Certains conseillers et conseillères sont élus par quartier et d'autres sont élus par scrutin général (ne sont pas liés à un quartier tout en ayant le même rôle que les conseillers et conseillères élus par quartier).

Modèle de représentation générale

Les quartiers n'existent plus et les membres du conseil sont élus pour l'ensemble de la municipalité.

Le règlement du Nouveau-Brunswick 2022-50 pris en vertu de la Loi sur la gouvernance locale constitue la cité d'Edmundston dans son entité actuel.

7. JURISPRUDENCE

Il faut donner au droit de vote garanti par la Charte un sens large, fondé sur l'objectif visé, qui tient compte du contexte historique et social. Il faut rechercher la philosophie générale qui sous-tend l'évolution historique du droit de vote tout en gardant à l'esprit certaines considérations pratiques, comme la géographie sociale et physique. Qui plus est, notre Cour doit être guidée par l'idéal de la « société libre et démocratique » qui fonde la Charte.

Le droit de vote garanti à l'article 3 de la Charte n'a pas pour objet l'égalité du pouvoir électoral comme tel, mais le droit à une « représentation effective ». Par conséquent, le droit de vote comporte de nombreux éléments, dont l'un est l'équité. L'article 3 ne garantit pas l'égalité du pouvoir électoral.

La parité relative du pouvoir des électeurs et des électrices est une condition primordiale de la représentation effective. Les dérogations à la parité électorale absolue peuvent toutefois se justifier pour des raisons d'impossibilité matérielle ou d'amélioration de la représentation réelle. Des facteurs comme la géographie, l'histoire et les intérêts de la collectivité et la représentation des groupes minoritaires peuvent être pris en considération afin de garantir que nos assemblées législatives représentent réellement la diversité de notre mosaïque sociale. À part cela, l'affaiblissement du suffrage d'un citoyen ou d'une citoyenne par rapport à celui d'un ou d'une autre ne saurait être toléré.

L'histoire ou la philosophie de la démocratie canadienne n'indique pas que, pour les rédacteurs de la Charte, le but ultime de l'adoption de l'article 3 était la parité électorale. Leur but était plutôt de reconnaître le droit affirmé depuis longtemps au Canada à une représentation effective dans un système qui donne à la parité électorale le poids qu'elle mérite, mais qui admet au besoin d'autres considérations. Les principes de représentation effective et de bon gouvernement obligent à tenir compte d'autres facteurs que la parité électorale, tels la géographie et les intérêts de la collectivité, dans la délimitation des circonscriptions électorales. Les dérogations éventuelles à l'idéal canadien de la représentation effective doivent être jugées contraires à l'article 3 de la Charte. (CARTER (1991) 2RCS158.)

8. CONSULTATIONS PRIVÉES

Nous avons consulté un politologue, monsieur Denis Duval, professeur au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton, qui nous a permis de faire un survol de la jurisprudence applicable et des critères à considérer (Carter, Dixon, Raïche, etc.); une liste est dressée à l'annexe B.

Dans l'ensemble, nous avons fait un retour sur la réforme 2003, le concept de représentativité, la valeur d'un vote, les modèles proposés. Il en ressort, que le modèle par quartier est mieux connu et plus adapté à la réalité des citoyens et citoyennes. Il recommande de faire des divisions qui font un sens d'après les critères énumérés, de bien définir le nombre et limites des quartiers, de calculer le ratio d'électeurs et d'électrices par élu ou élue et de déterminer le nombre suffisant de conseillers pour une représentativité justifiable.

Nous avons rencontré un géographe, monsieur Adrien Bérubé, professeur à la retraite du campus d'Edmundston de l'Université de Moncton, qui nous a permis de faire un survol de la municipalité d'Edmundston au fil du temps. On a découvert l'importance de l'aspect patrimonial et d'appartenance dans l'exécution de notre mandat ; les sujets sont considérés à l'annexe C.

La rencontre avec l'ancien administrateur, monsieur Roger Rioux, nous a permis de revoir les avantages et contraintes de la fusion de 1998, l'évolution des responsabilités et tâches des conseillers et conseillères, la structure municipale à ce jour, la responsabilité des fonctionnaires municipaux, la planification des dossiers, le nombre de services et l'impact sur les plans d'investissements. Dans l'ensemble, cette entrevue nous a sensibilisés à la structure municipale, le fonctionnement de la municipalité au quotidien ainsi que la structure interne des différents services afin de mieux répondre aux besoins des électeurs et électrices.

La rencontre avec l'urbaniste, monsieur Pascal Hudon, a fait ressortir l'importance du sens identitaire des quartiers, l'affichage des sorties de l'autoroute pour les gens de l'extérieur, l'importance historique de chaque quartier. Cette rencontre nous a aussi permis de reconnaître les centres d'intérêt dans chacun des quartiers, les pôles de développement futur (Centre-ville, Boucher-Office, Edmundston-Est), l'importance des centres de services.

Afin de faciliter notre travail, nous avons collaboré avec le géomaticien, monsieur Daniel Arsenault, qui nous a donné accès aux cartes virtuelles du territoire de la municipalité. Cet outil nous a permis d'examiner, entre autres, la superficie du

territoire, le plan urbain, le zonage, la topographie, les infrastructures, les quartiers, les rues, le nombre d'électeurs et/ou d'électrices par quartier, les secteurs électoraux et le nombre d'électeurs et/ou d'électrices par secteur, le bassin hydrographique et les dernières données sur les endroits potentiels de développement. On a aussi utilisé des cartes papiers pour faciliter notre exercice d'analyse.

9. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Nous avons combiné les données recueillies lors des cinq consultations publiques (77 participants) avec les résultats du sondage en ligne (147 participants) que vous retrouverez à l'annexe D. Nous traiterons de ce sujet dans notre analyse.

Les consultations comprennent une présentations PowerPoint, séances de travail, cartes de quartiers, animateurs et animatrices aux tables plénières ainsi qu'un questionnaire individuel à la toute fin. La semaine suivante, nous lançons le sondage en ligne.

10. AILLEURS

Nous avons préparé un tableau comparatif de modèle de gouvernance des autres municipalités de 10 000 habitants et plus au Nouveau-Brunswick.

Municipalités	Nombre d'électeurs/électrices	Gouvernance	Nombre d'élus/élus (maire +)
Bathurst	11 615	Quartiers (2) 7/2	9 conseillers et/ou conseillères
Campbellton	9 067	Quartiers (4) 5/2/2/1	10 conseillers et/ou conseillères
Edmundston	14 160	Quartiers (5) 2	10 conseillers et/ou conseillères
Fredericton	48 723	Quartiers (12) 1	12 conseillers et/ou conseillères
Dieppe	20 376	Hybride (5) + 3 gén.	8 conseillers et/ou conseillères
Moncton	51 714	Hybride (4) + 2 gén.	10 conseillers et/ou conseillères
Saint John	49 333	Hybride (4) = 2 gén.	10 conseillers et/ou conseillères
Miramichi	13 994	Générale	8 conseillers et/ou conseillères

11. DONNÉES

Le nombre d'électeurs et d'électrices numéroté par section de vote (*poll*) recensé en 2025 par Élections Nouveau-Brunswick, est résumé ci-dessous.

Quartier 1		Quartier 2		Quartier 3		Quartier 4		Quartier 5		Partie annexée du DSL de Saint-Jacques		Partie annexée du DSL de Saint-Joseph	
S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V
36	304	48	418	26	255	16	207	61	252	47	315	39	141
37	588	49	238	27	189	17	244	62	325	59	432		
38	658	50	781	28	274	18	343			60	335		
40	300	51	334	29	208	19	316						
41	351	52	329	30	246	20	283						
42	235	53	361	31	266	21	290						
43	285	54	334	32	236	22	296						
44	247	55	259	33	306	23	273						
45	353	56	326	34	268	24	204						
46	264	57	244	35	365	25	91						
TOTAL	3 585		3 624		2 613		2 547		568		1 082		141

S = section V = nombre d'électeurs et électrices

Les données sur le dernier recensement de la population et la superficie du territoire se retrouvent ci-dessous.

Quartier	Nombre de citoyens et citoyennes	Nombre d'électeurs et d'électrices	Superficie (m2)
1	6 100	4 808	90 255 642
2	4 500	3 624	43 667 825
3	3 700	2 613	4 260 662
4	3 600	2 547	27 787 410
5	740	568	7 272 265
TOTAL	18 640	14 160	173 243 804

12. EXAMEN DES MODÈLES

1. Modèle de représentation générale

Lors des consultations, nous avons informé les participants et participantes des possibles avantages et inconvénients du modèle qui résulte de l'étude Watson's and Associate :

Avantages

- Les électeurs et électrices ont un choix plus grand et une flexibilité, il ou elle peut considérer chaque candidat et candidate dans son choix du nouveau conseil.
- L'élection des meilleurs candidats.
- Il y a plus de conseillers et conseillères disponibles pour les demandes du citoyen ou de la citoyenne.
- Ce modèle évite les divisions et préconise une vision d'ensemble des besoins de la municipalité.
- Il y a moins de risque d'élus et élues par acclamation.

Inconvénients

- Les candidats et candidates doivent faire campagne sur l'ensemble du territoire, rendant ceci très onéreux.
- Aucune voix désignée pour les communautés d'intérêt et localités dans la municipalité.
- Les communautés d'intérêt peuvent être négligées ou sous-représentées.
- Les candidats et candidates provenant d'endroit où les électeurs et électrices sont plus nombreux ont tendance est être plus facilement élus.
- Le concept peut porter à confusion au niveau des responsabilités et à une duplication d'efforts des conseillers et conseillères.
- Dans l'ensemble, nous avons constaté, après nos consultations qu'il y a peu d'intérêt pour ce mode de représentation pour la municipalité d'Edmundston, alors nous avons conclu que ce modèle n'était pas souhaitable.

2. Modèle de représentation hybride

Ce modèle existe dans trois municipalités au Nouveau-Brunswick avec une population supérieure à 10 000 habitants et habitantes. Nous avons très peu d'information sur son efficacité à long terme puisqu'il résulte de fusion récente. Selon les études de Watson's and Associates et de Western University, très peu de municipalités au Canada ont opté pour ce modèle. Toujours selon ces études, voici les avantages et les inconvénients :

Avantages

- Les élus et élues se sentent mieux écoutés.
- Il y a un meilleur équilibre pour la prise de décision.
- Ce modèle aide à mettre la politique de côté lors de prise de décision.
- Cette approche est moderne.

Inconvénients

- Ce modèle est peu connu au Canada.
- Il peut y avoir une perception de création d'une hiérarchie.
- Les relations peuvent être délicates et il peut y avoir perception d'inégalité entre les conseillers et conseillères.
- En Ontario, seulement 5 % des 444 municipalités ont choisi ce modèle.
- Le maire doit souvent trancher.

Les commentaires soulevés lors des consultations publiques et du sondage semblent démontrer un certain intérêt pour ce modèle. Toutefois, ce modèle suscite des craintes sur la concentration possible du pouvoir. Par exemple, les conseillères et conseillers généraux pourraient tous être élus dans un même quartier de la municipalité, aucune provision dans la loi empêche cette possibilité.

3. Modèle de représentation par quartier

Regardons les réflexions sur ce modèle selon les deux mêmes études :

Avantages

- Les conseillers et conseillères sont plus accessibles et connaissent davantage les enjeux du quartier; ils et elles sont conscients des problèmes locaux.
- Il y a une meilleure représentation pour les communautés d'intérêt distinctes.
- Il est moins probable qu'un point de vue particulier ou un intérêt sectoriel domine le conseil.
- Ce modèle simplifie le processus électoral.
- Il est plus facile pour un nouveau candidat ou une nouvelle candidate de remporter l'élection.
- La campagne du candidat ou de la candidate est limitée au quartier.

Inconvénients

- Le candidat ou la candidate peut être élu ou élue sur des enjeux d'importance mineure;
- Le candidat ou la candidate peut ne pas avoir une vue d'ensemble de la municipalité.

- Il est possible qu'il y ait un choix restreint de candidats ou candidates.
- Il y a des probabilités qu'un candidat ou une candidate soit élu sans opposition.
- Les limites des quartiers sont susceptibles d'être modifiées par changements démographiques.
- La charge peut être inégale pour les conseillers et conseillères qui ont de plus grands quartiers.
- La popularité d'un candidat ou d'une candidate peut décourager les nouveaux candidats ou nouvelles candidates.

Ce modèle est, dans l'ensemble, celui qui est le plus favorisé selon notre consultation.

13. EXAMEN ET ANALYSE

Nous avons analysé chacun des modèles en fonction des critères énumérés dans notre mandat.

1. Consultations publiques

Il en résulte que le modèle de représentation générale est celui qui intéresse très peu dans l'ensemble. Le modèle de représentation hybride suscite un intérêt, mais certaines craintes : concentration du pouvoir, système inconnu, superficie du territoire, sens d'appartenance et communauté d'intérêt moins favorisée.

Il en ressort que le modèle de représentation par quartier est le mieux connu et le plus favorable. Le nombre de quartiers acceptables varie de 3 à 8 dans les résultats et le nombre de conseillers et conseillères de façon globale de 6 à 10.

On remarque aussi des tensions des citoyens et citoyennes en milieu rural envers la population urbaine : difficulté d'accepter cette nouvelle entité, de s'adapter à cette nouvelle réalité, ainsi qu'à la structure réglementaire plus rigoureuse et à la centralisation du pouvoir, des inquiétudes sur le taux de taxation pour les services reçus, l'isolement, le manque de représentation et le sentiment d'être peu écoutés.

2. Tendances démographiques

La population dans l'ensemble du territoire a très peu changé par section électorale. Les plus récentes statistiques d'Élections Nouveau-Brunswick montrent peu de variations. Les déplacements de population à l'intérieur du territoire demeurent aussi négligeables.

Les nouveaux arrivants et arrivantes ont tendance à s'installer dans le centre urbain, plus près des institutions vu leur manque de ressources. Aussi le nombre d'arrivants et d'arrivantes futurs demeure une projection difficile à faire dû aux changements récents des règles sur l'immigration.

On retrouve dans l'ensemble une population urbaine concentrée au centre du territoire avec une population rurale sur le périphérique. Edmundston dans l'ensemble demeure une population homogène, francophone avec une minorité anglophone.

3. La géographie d'Edmundston

Depuis 2023 la superficie du territoire a augmenté de près de 33 %; près de 80 %, a été ajoutée au quartier 1 et 20 % provient de l'ajout du quartier 5. Il est évident que l'examen des modèles proposés nécessite de revoir ce déséquilibre. La superficie actuelle est de 173 244 km carrés. Nous y reviendrons dans l'analyse des modèles de représentation par quartier.

Le périmètre de la municipalité doit son contour au fleuve Saint-Jean, la limite territoriale DSL Haut-Madawaska, la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec et se poursuit essentiellement en suivant le fronteau des terres concédées par la Couronne jusqu'à la rivière Verte et suit ce contour presque entièrement jusqu'à sa décharge dans le fleuve Saint-Jean.

Au centre du territoire, nous retrouvons la délimitation du territoire de la Première Nation Malécite du Madawaska. De plus, la rivière Madawaska passe au milieu du territoire. La rivière Iroquois et le ruisseau Trois-Milles créent des barrières naturelles. La route transcanadienne crée aussi une division à l'intérieur de la municipalité.

4. L'emplacement des infrastructures et centres d'intérêt

Nous avons dressé une liste non exhaustive des infrastructures et des services essentiels que l'on retrouve dans la municipalité – voir l'annexe E. Il est évident que les centres d'intérêt tels que l'hôpital, le campus universitaire et le collège communautaire, les écoles secondaires, l'industrie lourde, les espaces de bureaux, l'amphithéâtre, les salles de spectacle, le club de golf, les communautés d'affaires, l'Agence des services frontaliers du Canada, Service Canada, Service Nouveau-Brunswick se retrouvent dans la partie plus centrale de la municipalité.

Les écoles primaires et les parcs industriels sont plus éloignés et répartis dans plusieurs quartiers. Le développement domiciliaire est actuellement concentré au centre-ville et à Edmundston-Nord.

Les parcs et les loisirs sont plutôt répartis dans les quartiers. On y retrouve une décentralisation au niveau des bureaux provinciaux (pesées routières, ressources naturelles, jardin botanique, transports) ainsi que des bureaux fédéraux (bureaux de poste). Nous avons analysé l'ensemble des infrastructures et services afin d'arriver à un nouveau modèle.

Dans la délimitation du nombre de quartiers, nous devons recommander le nombre idéal de conseillers et conseillères pour la taille de la municipalité. Au Québec, le législateur a formulé le nombre idéal de 6 à 8 conseillers et conseillères pour une population de 20 000 électeurs et électrices. Au Nouveau-Brunswick, la Loi sur la gouvernance locale prévoit au minimum un conseiller ou conseillère par quartier dans le modèle de représentation par quartier. Pour le modèle de représentation hybride, il est exigé d'avoir au minimum un conseiller ou conseillère par quartier et un conseiller général ou une conseillère générale.

La Municipalité peut, par voie d'arrêté, augmenter le nombre de conseillers et conseillères. Il va de soi que, pour la municipalité, ceci résulte en un impact économique, facteur qui n'est pas déterminant dans notre analyse puisque notre mandat demande de faire l'examen d'une représentation équitable et effective.

L'élément important est d'arriver à une représentation juste avec un ratio raisonnable d'électeurs et d'électrices par conseiller et conseillère et d'éviter soit une surreprésentation, soit une sous-représentation.

En 2023, la Loi sur la gouvernance locale a eu pour effet de créer le nouveau quartier 5, ainsi que d'agrandir substantiellement la superficie du quartier 1. Afin de recommander un modèle de représentativité, nous devons réviser la délimitation des quartiers existants, revoir le nombre de quartiers, leur superficie ainsi que le nombre d'électeurs et d'électrices en tenant compte des critères énoncés aux préalables.

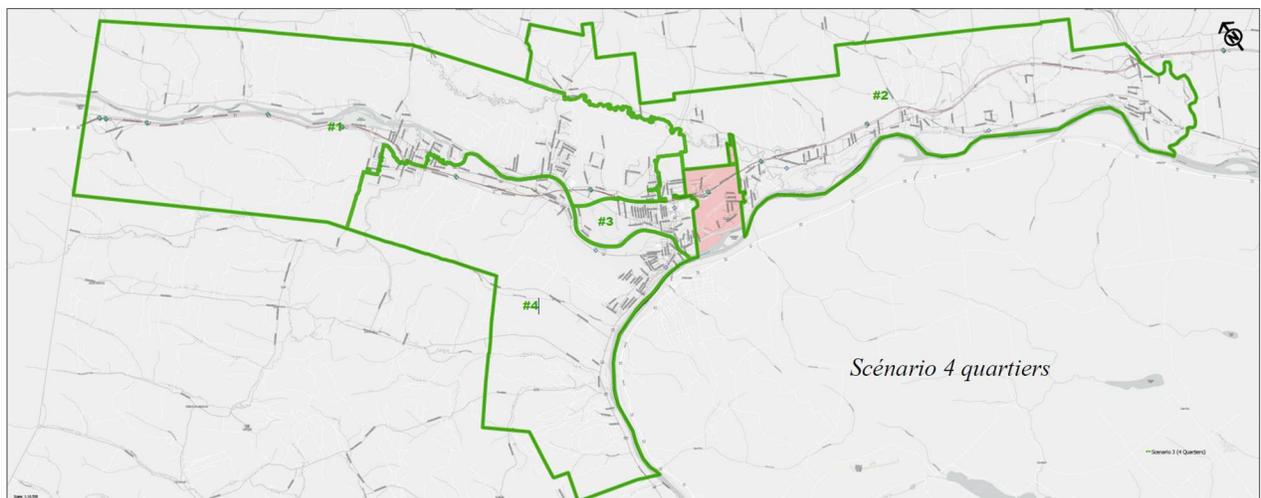
Le comité a analysé différents scénarios, de 3 à 8 quartiers, en tenant compte de son mandat, des résultats des études existantes, de la jurisprudence, de la littérature et des personnes consultées, et en particulier des sections de vote électoral. L'ensemble du territoire comprend, à l'intérieur de chaque quartier, des divisions nommées des sections électorales (*polling divisions*) avec le nombre d'électeurs et d'électrices énumérés dans chacune. Élections Nouveau-Brunswick n'accepte pas de séparer une

section électorale, car ceci peut diviser en parcelle une terre ou un terrain entre deux quartiers.

Les délimitations de la nouvelle municipalité, la géographie du territoire, les frontières naturelles et structurales ainsi que le respect des sections de vote, ont mérité un regard particulier dans cette analyse.

La division en 4, 6 et 8 quartiers crée des défis importants au niveau géographique, de la parité et des communautés d'intérêts.

5. Le modèle de 4 quartiers



Ce modèle résulte du regroupement des sections de vote 40, 41 et 45 avec le quartier 4 actuel, le soustrait du quartier 1, regroupe la section de vote 50 avec le quartier 3 et soustrait les sections de vote 48 et 49 du quartier 2 pour être ajoutées au quartier 1. Le quartier 2 a additionné les sections de vote 61, 62 et 39. La délimitation de section de vote 39 suit le cours d'eau de la rivière Iroquois afin d'être contiguë avec le quartier 2.

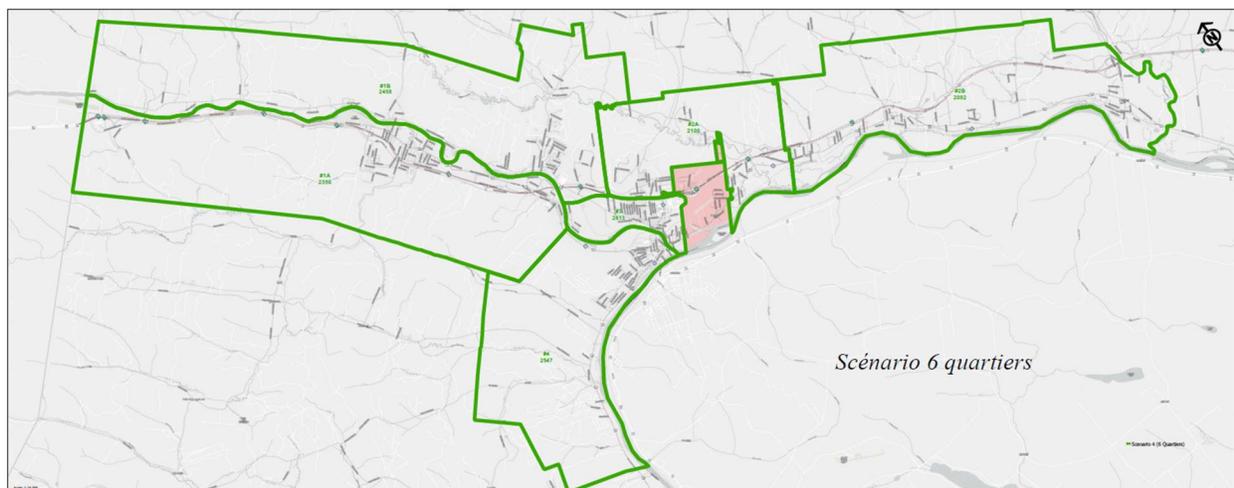
Nous avons aussi développé un modèle en joignant les quartiers 4 et 5, mais celui-ci maintenait un déséquilibre géographique et de parité. Le troisième modèle à 4 quartiers ne permettait pas d'annexer des sections d'électeurs et électrices au quartier 3 dû à la barrière géographique créée par le territoire de la Première Nation Malécite de Madawaska.

Ce qui en résulte :

- Une proximité de parité :
 - Quartier 1 : 3 643 électeurs et électrices
 - Quartier 2 : 3 552 électeurs et électrices
 - Quartier 3 : 3 394 électeurs et électrices
 - Quartier 4 : 3 551 électeurs et électrices
- Une division de la communauté d'intérêt de Saint-Jacques
- La rivière Iroquois comme borne naturelle divise des terres, autrement en suivant le périmètre de la section 39, l'ajout n'est pas contigu
- Un casse-tête géographique de délimitations des quartiers
- Un déséquilibre au niveau de la superficie des quartiers
- Un fractionnement des centres d'intérêt
- Une perception de centralisation du pouvoir
- Un nombre de conseillers et conseillères par quartier : 2 par quartier pour un total de 8 conseillers et conseillères

Nous croyons dans l'ensemble que ce modèle est peu propice à une représentation équitable et effective.

5. Le modèle de 6 quartiers



Ce modèle divise les quartiers 1 et 2 en quatre nouveaux quartiers. Le quartier 1, d'une part, regroupe les sections de vote 41 à 47 et de l'autre, les sections de vote 36, 37, 38, 39, 59 et 60. La rivière Madawaska forme la délimitation naturelle entre les deux. Le quartier 2 devient deux entités en regroupant les sections de vote 48 à 52 pour l'une entité et en regroupant les sections de vote 53 à 57 avec les sections de vote 60 et 61 pour l'autre.

Ce qui en résulte :

- Une proximité de parité d'électeurs et d'électrices :
 - Quartier 1A : 2 350 électeurs et électrices
 - Quartier 1B : 2 458 électeurs et électrices
 - Quartier 2A : 2 092 électeurs et électrices
 - Quartier 2B : 2 100 électeurs et électrices
 - Quartier 3 : 2 613 électeurs et électrices
 - Quartier 4 : 2 547 électeurs et électrices
- Une division de la communauté de Saint-Jacques en deux
- Une division géométrique inégale des territoires de quartiers
- Une séparation entre électeurs et électrices en milieu urbain et rural
- Une division de la communauté de Saint-Basile
- Un sentiment d'appartenance restreint à la nouvelle entité
- Un scénario qui ne favorise pas la collaboration
- Un nombre de conseillers et conseillères par quartier : 2 par quartier pour un total de 12 ou 1 par quartier et 3 généraux pour un total de 9 conseillers et conseillères.

Nous sommes d'avis que le modèle de représentation hybride suscite trop de craintes pour l'instant et n'est pas favorable à une représentativité juste et équitable.

Le modèle de représentation par quartier permet 6 conseillers ou 12. Cette structure nous amène soit à une sous-représentation, soit à une surreprésentation.

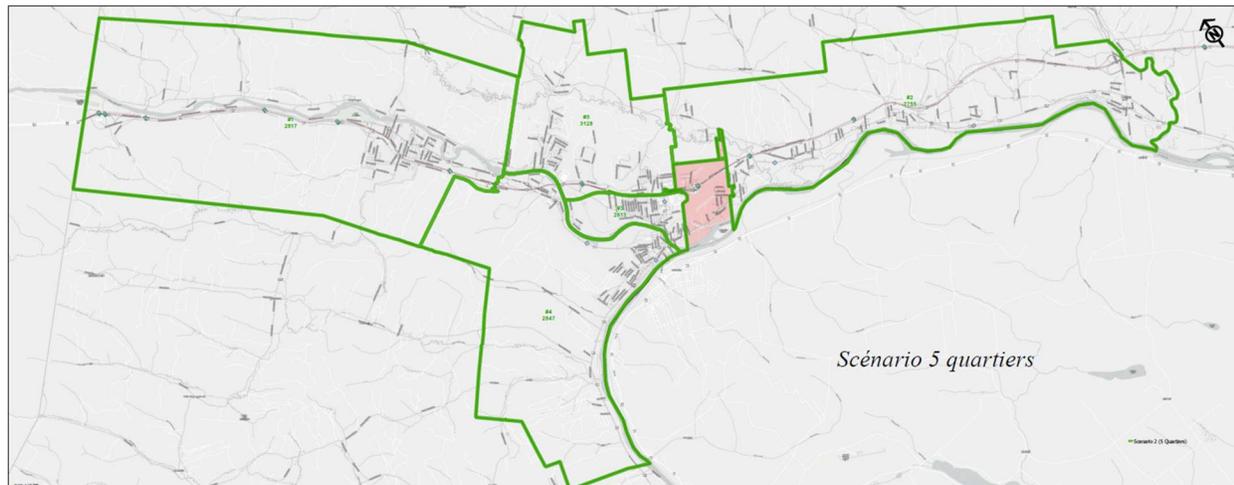
Dans l'ensemble, nous déterminons que ce modèle de représentation n'est pas juste et équitable.

6. Le modèle de 8 quartiers

Ce modèle a été proposé par quelques citoyens et citoyennes. D'une part, il est basé sur l'agrandissement du territoire et l'augmentation de la population en considérant le recensement de 2021 dans l'ensemble des DSL. Nous constatons qu'il est impossible de l'adapter à la superficie du territoire et d'obtenir la parité électorale.

Nous avons tenté de développer un modèle à l'intérieur du territoire. Nous avons rencontré des défis géographiques, de parité et de division de communautés d'intérêt. Vu les circonstances, nous n'avons pas réussi à développer un modèle adéquat.

7. Le modèle de 5 quartiers



Ce modèle regrouperait les quartiers 2 et 5 actuels, moins les sections de vote 48, 49 et 50 près de l'hôpital. Le quartier 3 serait maintenu tel quel. Le quartier 4 resterait sensiblement le même, sauf l'ajout de la section de vote 40. Les sections de vote 36, 37, 38, 39 et 40 seraient soustraites du quartier 1. Un nouveau quartier serait créé et regrouperait les sections de vote 36, 37, 38, 39, 48, 49 et 50.

Ce qui en résulte :

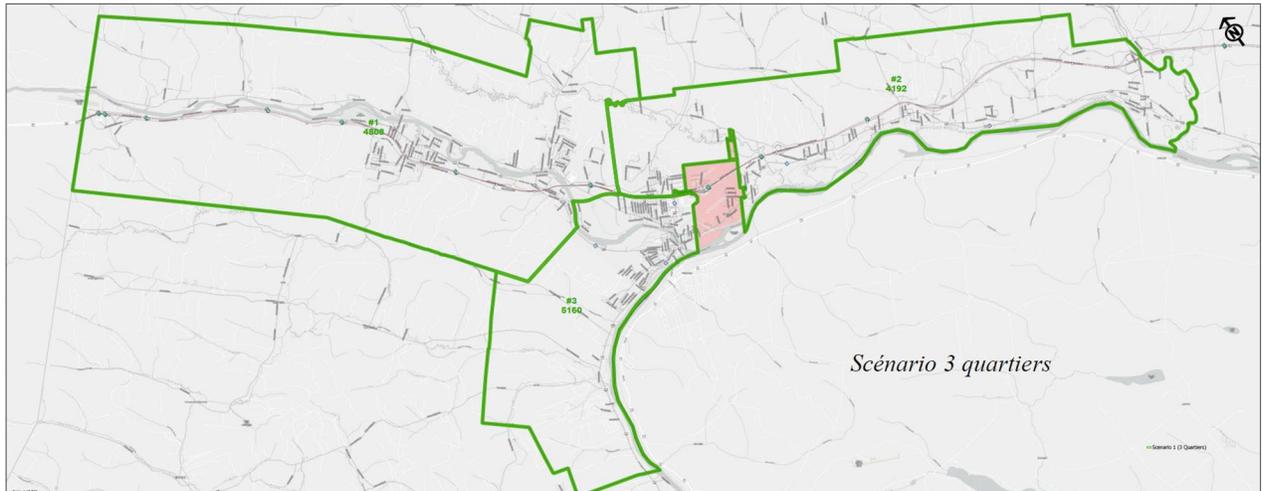
- Une proximité de parité d'électeurs et d'électrices :
 - Quartier 1 : 2 817 électeurs et électrices
 - Quartier 2 : 2 755 électeurs et électrices
 - Quartier 3 : 2 613 électeurs et électrices
 - Quartier 4 : 2 847 électeurs et électrices
 - Quartier 5 : 3 128 électeurs et électrices (nouveau)
- Favorise le statu quo
- Un respect des communautés d'intérêt
- Une perception de concentration du pouvoir
- Un sentiment d'appartenance moins fortement ressenti de la communauté rurale
- Empêcherait l'acceptation de la nouvelle réalité
- Un maintien des barrières et une perception d'inégalité entre électeurs et électrices
- Une tendance à être moins favorable au développement dans son ensemble, dû à la concentration dans 2 quartiers
- S'apparente au modèle existant
- Une inégalité géographique des quartiers

- Un nombre de conseillers et conseillères : 2 par quartier pour un total de 10 ou 1 par quartier avec 3 généraux pour un total de 8 conseillers et conseillères

Ce modèle représente essentiellement celui qui provoque le moins de changements dans la structure et l'équilibre actuels. L'ensemble de l'opinion publique préfère un nombre minimal de 2 conseillers et conseillères par quartier.

Nous sommes d'avis que les conseils municipaux d'antan ont toujours appuyé ce nombre. Nous voyons difficilement un conseiller ou une conseillère par quartier comme étant une représentation juste et équitable. Pour les raisons exprimées auparavant, nous ne favorisons pas le modèle hybride.

8. Le modèle de 3 quartiers



Le modèle de 3 quartiers géographiquement se découpe sur les 3 axes principaux de la municipalité, il combine les quartiers 2 et 5, les quartiers 4 et 3 et le quartier 1 demeure dans son intégralité.

Ce modèle, plutôt avant-gardiste, suggéré lors des consultations publiques, préconise une approche plus globale pour les électeurs et électrices. Il divise le territoire en 3 quartiers suivant les 3 axes du territoire. Pour ce faire, il s'agit de garder intact le quartier 1, de regrouper les quartiers 2 et 5, ainsi que les quartiers 3 et 4.

Ce qui en résulte :

- Une proximité de parité du nombre d'électeurs et d'électrices :
Quartier 1 : 4 808 électeurs et électrices
Quartier 2 : 4 192 électeurs et électrices
Quartier 3 : 5 160 électeurs et électrices
- Un équilibre géographique des quartiers
- Une équité du pouvoir entre les quartiers
- Chaque quartier a un accès à la route transcanadienne
- Des zones de croissance et de développement sont réparties également dans les 3 quartiers
- Des services et centres d'intérêt mieux répartis dans les 3 quartiers
- Des infrastructures et services partagés équitablement
- Un modèle de gouvernance simplifié et plus facile à gérer
- Une meilleure distribution des responsabilités entre conseillers et conseillères
- Un modèle participatif et collaboratif pour le développement municipal
- Un modèle qui respecte la déviation de parité n'excédant pas 15 %

Un scénario qui :

- Favorise les communautés rurale et urbaine à collaborer et à travailler en partenariat
- Développe un sentiment d'appartenance envers la nouvelle entité
- Instaure un sentiment de confiance entre les électeurs et électrices
- Enlève la perception d'isolement
- Soustrait la perception du pouvoir centralisé
- Élimine les barrières entre les secteurs dans chaque quartier afin de favoriser une vision unie de développement pour l'ensemble de la municipalité
- Évite le dédoublement des tâches
- Prévoit un nombre de 3 conseillers et conseillères par quartier pour un total de 9 conseillers et conseillères
- Donne un ratio de 1 573 électeurs et d'électrices par conseiller ou conseillère

La dérogation de la parité par quartier se fait d'après le calcul suggéré comme acceptable, jusqu'à 15 %, dans le livre sous la réforme de la gouvernance locale et bien en dedans du 25 % prévu dans l'arrêt Carter.

Total électeurs 14 160 divisé par 3 = 4 720 moyenne

15 % de 4 720 = 708

Quartier 1 : 4 808 : 4 720 + 708 = 5 428

Quartier 2 : 4 192 : 4 720 - 708 = 4 012

Quartier 3 : 5 160 : 4 720 + 708 = 5 428

Alors nous sommes bien dans la marge du 15 %. Nous avons examiné minutieusement les critères qui nous permettent de déroger. Certains critères comme les barrières physiques sont contradictoires à une division géographique équitable du territoire. De plus, ils sont aussi contraires aux plans socio-économique et écotouristique qui favorisent une vision d'ensemble de la municipalité.

Les liens d'appartenance et historiques reprennent leur importance dans la nomenclature des secteurs par voie d'arrêté municipal qui préserve le critère identitaire, historique et nostalgique, mais cette tâche ne fait pas partie de notre mandat et autorité. Élections Nouveau-Brunswick identifie les quartiers dans l'ordre numérique.

14. RECOMMANDATION

Nous recommandons que la nouvelle carte électorale pour la municipalité d'Edmundston soit un modèle de représentation par quartiers. Après analyse et à l'unanimité, nous recommandons aussi que la municipalité adopte le modèle de 3 quartiers avec un mode de représentativité de 3 conseillers par quartier. Cette nouvelle façon de faire est dynamique, avant-gardiste et progressiste.

Nous sommes d'avis qu'elle représente un modèle effectif et équitable, collaboratif, et encourage un partenariat avec les communautés rurales et urbaines. Elle insuffle un sens de confiance, de fierté et d'appartenance sur l'ensemble du nouveau territoire.

De plus, elle facilite la planification financière, les relations commerciales, la participation du développement futur dans chaque quartier de façon juste et équitable et une vision d'ensemble pour la nouvelle identité.

Ce modèle peut soutenir une croissance de population et maintenir un équilibre de représentativité juste et équitable. De plus, il favorise une répartition plus égale des charges (dossiers) pour chaque conseiller et conseillère. L'électeur et l'électrice a trois conseillers et/ou conseillères par quartier pour adresser ses revendications.

Nous croyons que cette nouvelle approche favorise les électeurs et électrices dans la poursuite de leur représentativité, ainsi que la municipalité face au défi de gouvernance. Ce modèle favorise, à notre avis, une représentation raisonnable en nombre de conseillers et conseillères. De plus, l'électeur et l'électrice est représenté de façon effective et équitable dans ce modèle progressiste et avant-gardiste.

15. REMERCIEMENTS

Ce travail résulte d'un effort intense et collaboratif. Je me dois de souligner l'excellent travail des membres du comité. Tous et toutes ont fourni un effort extraordinaire et soutenu dans les limites de temps prescrites. L'atmosphère et l'esprit de travail ont été des plus agréables. J'en suis extrêmement fier et reconnaissant.

De plus, je dois souligner l'excellente collaboration des employés et employées municipaux pour l'assistance dans les services rendus, sans quoi il aurait été impossible de recevoir l'information nécessaire à notre analyse. J'aimerais remercier tous les intervenants et toutes les intervenantes pour leur temps et précieux conseils.

Enfin, à vous électeurs et électrices, merci pour votre participation et vos commentaires aux audiences publiques ou par l'entremise du sondage en ligne.

Ce fut un plaisir de servir.

16. RÉFÉRENCES

1. Le procureur général de la Saskatchewan *c. Roger Carter* (1991) 2RCS 158
2. RAICHE 2004 252. F.T.R. 221
3. Régions municipales
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/Promo/localgovreform/livre-vert21.pdf>
4. https://csnb.ca/sites/default/files/publications-attachments/rebatir_soins_de_sante.pdf
5. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/gouvernance-locale.html>
6. <https://lois.gnb.ca/fr/pdf/lc/2017,C.18.pdf>
7. <https://guelph.ca/wp-content/uploads/Ward-councillors-or-councillors-at-large.pdf>
8. <https://ir.lib.uwo.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1255&context=lgp-mrps>
9. [https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3644002?docref=W288uiFhJqvwljdea6hGJg&docsearchtext=guide sur la division du territoire municipal en district électoraux#](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3644002?docref=W288uiFhJqvwljdea6hGJg&docsearchtext=guide%20sur%20la%20division%20du%20territoire%20municipal%20en%20district%20%C3%A9lectoraux#)
10. [Whitchurch-Stouffville https://cometogetherws.ca/wards/widgets/62937/tags](https://cometogetherws.ca/wards/widgets/62937/tags)
11. Loi sur la gouvernance locale Chapitre 2017
12. Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-50 pris en vertu de la Loi sur la gouvernance locale

CONSULTATIONS PUBLIQUES VIENS NOUS PARLER !

EXAMEN DES QUARTIERS ÉLECTORAUX ET MODES DE REPRÉSENTATION



Depuis la Réforme sur la gouvernance locale en 2023 qui a vu le regroupement de la Ville d'Edmundston, du Village de Rivière-Verte, d'une partie du DSL de Saint-Jacques et d'une partie du DSL de Saint-Joseph, le conseil municipal a demandé de revoir les **délimitations des quartiers électoraux** et des **modes de représentation**, et de suggérer un mode de représentativité selon les commentaires reçus lors de consultations auprès de la population.

Les élu.es d'Edmundston souhaitent notamment trouver un modèle de représentation des citoyen.nes qui reflète cette nouvelle entité municipale.

Afin de procéder avec cette démarche complexe, le conseil municipal a approuvé, en décembre 2024, la création d'un comité consultatif indépendant de citoyen.nes qui a le mandat, entre autres, d'examiner et recommander des modèles de représentation de la population.

Une telle révision des arrangements électoraux a pour but de contribuer à assurer une représentation effective et équitable pour ainsi donner aux communautés qui forment cette nouvelle ville une voix dans le processus de prise de décision. L'examen pourrait notamment réaligner les limites, refléter les changements démographiques et mieux servir la répartition et les intérêts évolutifs des communautés.

Le juge à la retraite, **M. George Pérusse**, a accepté de présider le comité d'examen des quartiers et de la représentation. Il est épaulé des personnes suivantes :

-Mad. Madeleine Dubé
-Mad. Noëlline LeBel
-M. Bernard LeBel

-Mad. Dominique Babineau
-M. Jacques Desjardins

Janvier 2025

Une représentation effective

Le comité d'examen a été mandaté de :

- Consulter et écouter la population.
- Tenir compte des divers enjeux géographiques, sociaux et démographiques.
- Examiner les différents modèles de représentation (hybride, traditionnelle, générale).
- Évaluer et recommander une représentation efficace et équitable à mettre en application aux prochaines élections de 2026.

Types de modèles possibles



Modèle de représentation hybride

Certains conseillers et conseillères sont élu.es par quartier, et d'autres sont élu.es par scrutin général (ne sont pas liés à un quartier)

Modèle de représentation générale

Les quartiers n'existent plus et les membres du conseil sont élu.es pour l'ensemble de la municipalité

Modèle de représentation traditionnelle

La municipalité est divisée en quartiers, avec un nombre d'élu.es établi par voie d'arrêté municipal

PUBLIC CONSULTATIONS COME AND TALK TO US!

REVIEW OF ELECTORAL DISTRICTS AND REPRESENTATION METHODS



Due to the Local Governance Reform of 2023, which saw the amalgamation of the City of Edmundston, the Village of Rivière-Verte, part of the LSD of Saint-Jacques and part of the LSD of Saint-Joseph, the municipal council has asked to review **the boundaries of the electoral wards** and the **representation methods** and to suggest a method of representation based on comments received during consultations with the public.

In particular, Edmundston's elected officials want to find a citizen representation model that reflects this new municipal entity.

In order to proceed with this complex process, the municipal council approved in December 2024 the creation of an independent advisory committee of citizens whose mandate includes examining and recommending models for representing the population.

The aim of this review of electoral arrangements is to help ensure effective and equitable representation, thereby giving the communities that make up this new City a voice in the decision-making process. In particular, the review could realign boundaries, reflect demographic changes and better serve the distribution and evolving interests of communities.

Retired judge **George Pérusse** has agreed to chair the Ward and Representation Review Committee. He is assisted by the following members:

-**Madeleine Dubé** -**Dominique Babineau**
-**Noëlline LeBel** -**Jacques Desjardins**
-**Bernard LeBel**

January 2025

Effective representation

The review committee was mandated to:

- Consult and listen to the public.
- Take account of the various geographical, social and demographic issues.
- Examine the different models of representation (hybrid, traditional, general).
- Evaluate and recommend effective and equitable representation to be implemented at the next elections in 2026.

Possible model types



Hybrid representation model

Some councillors are elected by ward, while others are elected by general ballot (not linked to a ward).

General representation model

Wards no longer exist and council members are elected for the municipality as a whole.

Traditional representation model

The municipality is divided into wards, with the number of elected members determined by municipal by-law.



SÉANCES DE CONSULTATION

18 H 30 À 21 H 30

Lundi 10 février

Quartier 4 – secteurs centre-ville, Edmundston-Ouest, Verret, Carrefour de la jeunesse
 Lieu : Palais des congrès : 74 chemin Canada

Mercredi 12 février

Quartier 3 – secteurs Edmundston-Est, Parc Riviera, Sacré-Cœur
 Lieu : Club d'âge d'or Sacré-Cœur : 15 rue Irène

Jedi 13 février

Quartier 1 – secteurs Saint-Jacques, Parc P'tiso, Edmundston-Nord, Baisley, partie ancien D.S.L. Saint-Jacques, partie ancien D.S.L. Saint-Joseph
 Lieu : Salle des Chevaliers de Colomb, 40 avenue Paul-Grondin

Jedi 20 février

Quartier 5 – secteur Rivière-Verte
 Lieu : École Mgr-Matthieu-Mazerolle (gymnase) : 4 rue de l'École

Lundi 24 février

Quartier 2 – secteurs Saint Basile, Hôpital régional
 Lieu : Centre Maillet (salle Bistro) : 12 avenue Ben-Martin

Vous ne pouvez assister aux séances de consultation ? Du 25 février au 7 mars, vous pourrez nous faire part de vos idées et commentaires des façons suivantes :

- Envoyez-nous vos commentaires par courriel à revision.zones@gmail.com
- Répondez au sondage qui sera disponible en ligne sur le site web municipal au www.edmundston.ca dans la section "Quartiers et représentation" sous l'onglet "Hôtel de ville"





CONSULTATION SESSIONS 6:30 PM TO 9 PM

Monday, February 10

Ward 4 – Downtown, Edmundston-West, Verret, and Carrefour de la jeunesse sectors
Location : Convention Centre : 74, Canada Road

Wednesday, February 12

Ward 3 – Edmundston-East, Riviera Park, Sacré-Cœur sectors
Location : Club d'âge d'or Sacré-Cœur : 15, Irène Street

Thursday, February 13

Ward 1 – Saint-Jacques, Parc P'tiso, Edmundston-North, Baisley, part of old Saint-Jacques LSD, part of old Saint-Joseph LSD
Location : Knights of Columbus Hall, 40, Paul-Grondin Avenue

Thursday, February 20

Ward 5 – Rivière-Verte sector
Location : École Mgr-Matthieu-Mazerolle (gymnase) : 4, De l'École Street, Rivière-Verte

Monday, February 24

Ward 2 – Saint Basile and Regional Hospital sectors
Location : Centre Maillet (Bistro Hall) : 12, Ben-Martin Avenue, St. Basile

Can't attend the consultation sessions?
From February 25 to March 7, you can share your ideas and comments with us:

- Send us your comments by e-mail to revision.zones@gmail.com
- Complete the survey that will be available online on the municipal website at www.edmundston.ca in the "Wards and Representation" section under the "City Hall" tab.



ANNEXE B – LEXIQUE

- Âges des collectivités
- Caractéristiques démographiques dominantes et lignes naturelles (vallées, ponts, rivière rue etc.)
- Circonscriptions actuelles
- Communautés avoisinantes
- Communautés d'intérêts
- Constitution du centre-ville
- Isolement géographique
- Justifications des écarts entre quartiers
- Langue
- Liens historiques (ancienne entité politique, sentiments d'appartenance historique)
- Limites des quartiers
- Modes de transport
- Niveau de revenu
- Noyaux de quartier
- Orientations urbaine et rurale
- Personnes en attente de citoyennetés
- Types d'habitations
- Zones économiques
- Zones publicitaires et téléphoniques
- Zones scolaires

ANNEXE C – ÉVOLUTIONS DE LA MUNICIPALITÉ À TRAVERS LE TEMPS

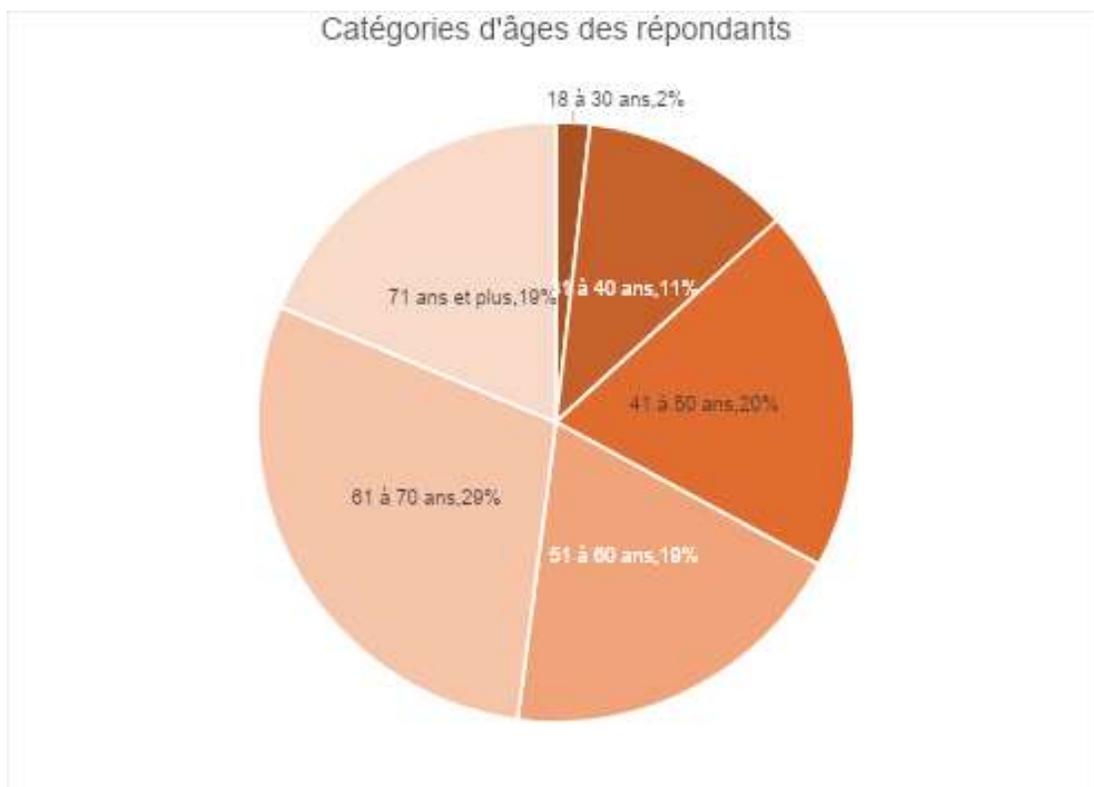
- Histoire du service téléphonique, le monde selon NBTel
- Le diocèse et ses paroisses
 - Le diocèse d'Edmundston (fondée en 1944), regroupement de 33 paroisses historiques dont 7 font partie de la municipalité
 - Saint-Basile (1792)
 - Immaculée-Conception (1880)
 - Saint-Jacques-le-Majeur (1892)
 - Saint-Joseph (1919)
 - Sacré-Cœur (1923) [Rivière-Verte]
 - Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1938)
 - Notre Dame-du-Sacré-Cœur (1950)
- Nos écoles patrimoniales
 - Cormier
 - Académie
 - Sainte-Marie
 - Notre-Dame
 - Saint-François
 - Sacré-Coeur
 - Saint-Basile
 - (Iroquois)
 - Rivière-Verte
 - Saint-Jacques
 - Saint-Joseph
 - Verret
 - (Boucher Office)
- Nos caisses populaires en 1972
- Nos bureaux de postes
- L'histoire de nos bureaux de poste est complexe
- Les codes postaux divisent le territoire en 1973
 - Edmundston (E3V)
 - Saint-Jacques (E7B)
 - et Saint-Joseph (E7B)
 - Saint-Basile (E7C)
 - et Rivière-Verte (E7C)
 - Haut-Madawaska – tous les bureaux (E7A)
 - Autres bureaux d'intérêt historique pour leur toponyme :
 - Boucher (1915-1950, Anthyme Boucher, 1^{er} maître de poste)
 - Verret (1909-1947, Joseph Verret, 1^{er} maître de poste)

- Diviser l'espace ou regrouper les parcelles ?
- Référence au guide québécois et meilleures pratiques (VOIR ci-haut)
- Homogénéité socio-économique :
 - La densité de la population
 - Le type et l'âge des bâtiments
 - Les limites des quartiers et des paroisses de la municipalité
 - Les statistiques socio-économiques
 - Barrières physiques
 - La Première Nation Malécite de Madawaska
 - La rivière Madawaska
 - L'autoroute transcanadienne
 - Le boulevard Hébert
 - Les voies ferrées
 - Les lignes à haute tension
 - La superficie et la distance
 - Les tendances de développements futurs
 - Les projets de construction domiciliaire
 - Les mouvements de population à l'intérieur de la municipalité
 - La transformation de résidences secondaires en résidences principales

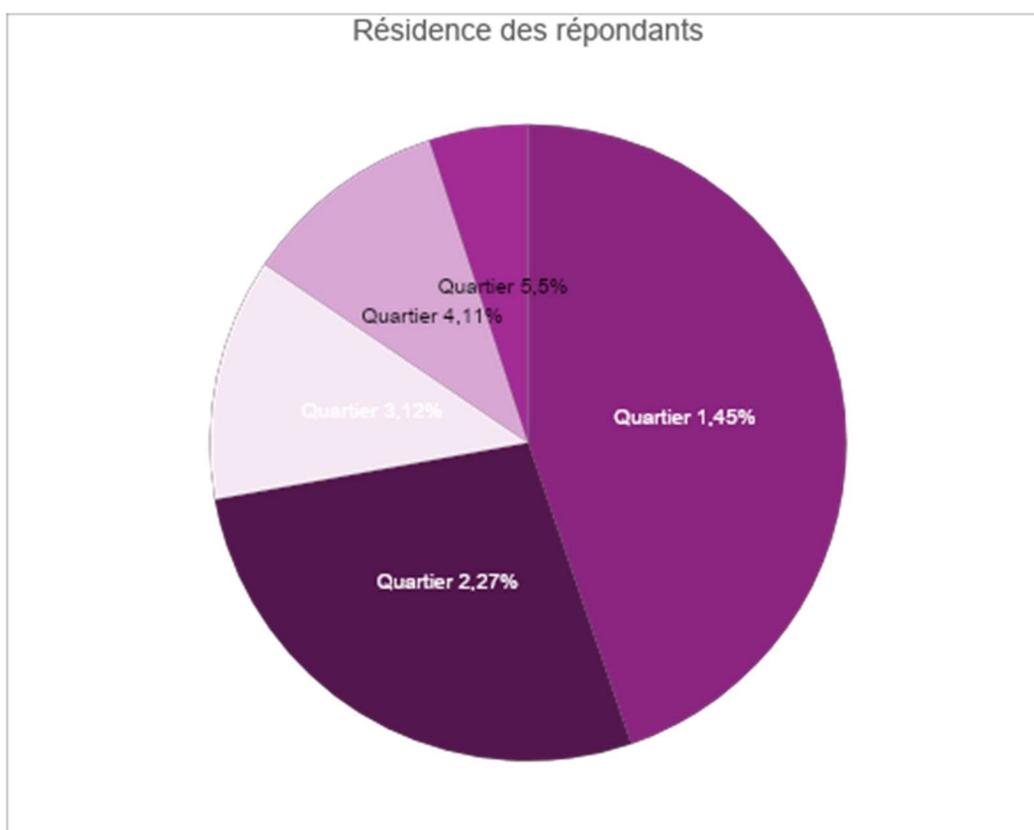
ANNEXE D – RÉPONSES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC CEUX DU SONDAGE

Compilation des données démographiques des participants et participantes aux séances publiques et des répondants et répondantes au sondage en ligne

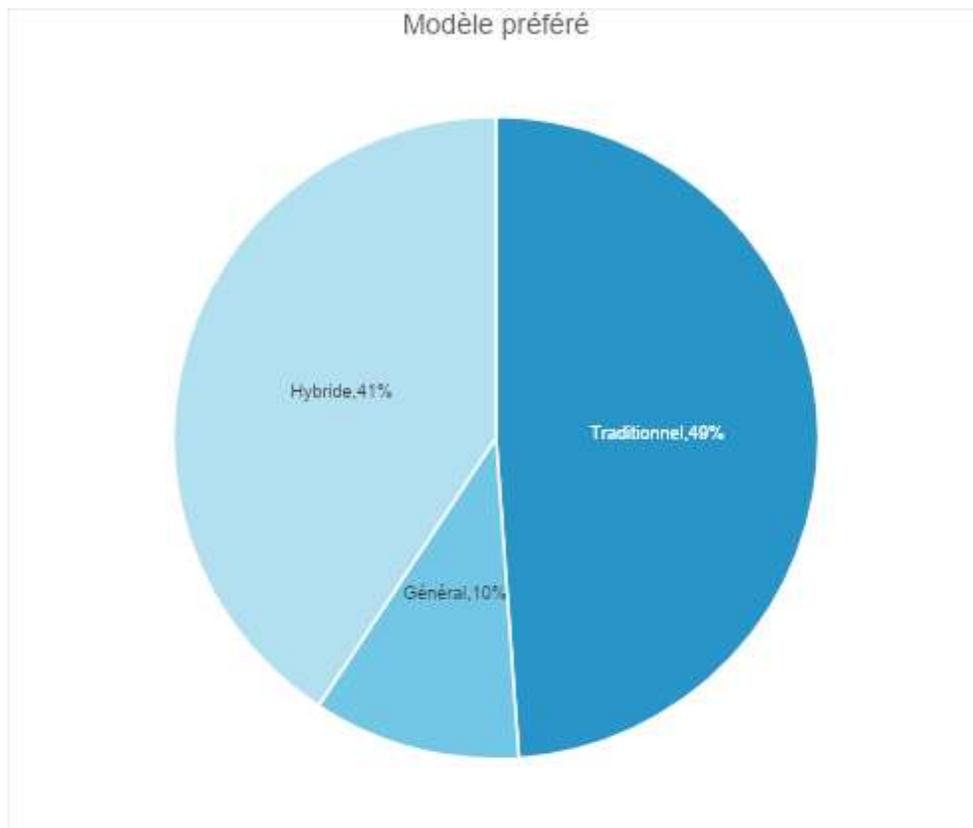
Catégorie d'âge	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5	En ligne	Total
18 à 30 ans					1	3	4
31 à 40 ans	1			3	2	19	25
41 à 50 ans	1		2	1	1	38	43
51 à 60 ans		1	1	3	5	32	42
61 à 70 ans	3	2	1	7	11	40	64
71 ans et plus		4		10	12	15	41
Inconnu		1					1
							220



Lieu de résidence	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5	En ligne	Total
Quartier 1				2	31	65	98
Quartier 2	1			21		38	60
Quartier 3		8		1		18	27
Quartier 4	4					19	23
Quartier 5			4		1	6	11
							219



Modèle préféré	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5	En ligne	Total
Traditionnel	4	1	3	16	24	60	108
Général		1				22	23
Hybride	1	6	2	9	8	64	90
							221



Compilation des commentaires reçus des sondages individuels des participants et participantes aux séances publiques et des répondants et répondantes au sondage en ligne

Modèle préféré : Général

RAISONS
Prevents an overlap of duties
Pas de parti pris pour ton petit secteur. Travail d'équipe pour le grand Edmundston.
Je n'ai jamais vu qu'un élu faisait plus pour son quartier. Je crois qu'ils devraient travailler pour l'ensemble du territoire.
Plus de représentativité.
Les investissements doivent être faits selon le besoin et non le quartier. Présentement, les conseillers veulent avoir une part égale pour chaque quartier, ce qui est loin de représenter le besoin.
On est une ville qui ne devrait pas être divisée mais faire un tout.
Le territoire n'est pas assez grand et la population pas assez élevée pour justifier autant de conseillers.
Afin d'avoir de l'impartialité.
Ça enlève les guerres de clochers.
Si les conseillers n'ont aucun quartier en particulier, ils s'efforceront de représenter l'ensemble de la ville et non leur coin de la ville.
Permet de réduire les coûts. Chaque élu peut ensuite être attribué des quartiers ou une partie de la population par le Maire.
Le but est de travailler en équipe. Trop souvent y a des conseillers qui tirent sur la couverture pour leur quartier. Une fois élu, le maire pourrait attribuer certains secteurs à chacun des conseillers ou certains dossiers.
<p>Depuis la fusion de 1998, il est devenu difficile de considérer Edmundston comme une véritable ville. On le répète souvent que l'esprit de clocher constitue une nuisance constante.</p> <p>Sans les pointer du doigt, les membres du conseil se mobilisent uniquement autour de projets dans leur propre quartier et peinent à adopter une approche logique lors de la prise de décisions. Cela entraîne des retards considérables dans le traitement des dossiers, comme celui de l'aréna, qui ne répond pas réellement aux besoins de la ville. Ces projets risquent de devenir des éléphants blancs pour une petite municipalité qui aurait besoin de ces ressources ailleurs.</p> <p>Profitons donc de l'occasion pour briser cette routine et adopter une vision d'ensemble pour la municipalité. Les modes de fonctionnement traditionnel et hybride ne changeront rien, même s'il est clair que le mode hybride sera privilégié par le comité. L'introduction de ce sondage va dans ce sens : réaligner les limites, refléter les changements démographiques et mieux servir la répartition et les intérêts évolutifs des communautés. En plus il est facile de percevoir les préoccupations des membres de ce comité lors des rencontres de quartier. C'est vraiment dommage.</p>

Je crois que ça serait le modèle à utiliser pour économiser des coûts pour permettre d'avoir moins d'élus

On est une municipalité qui utilise plusieurs services communs. Les quartiers demeurent seulement une nostalgie d'autres fois qui va disparaître avec le temps. Pensons vers le futur et non le passé.

Seems that it would give us a greater choice of candidates, and not just limited to those in a particular ward.

Pour avoir quelqu'un de notre quartier (quartier 3).

Modèle préféré : Hybride

RAISONS

J'aime bien la possibilité de pouvoir voter pour des candidats compétents advenant qu'ils soient tous dans le même quartier, et c'est bien que quelques conseillers est une perspective sur l'ensemble de la municipalité.

Donnerait la chance que certains conseillers se concentrent sur l'ensemble des priorités de la ville au complet et que d'autres apporte au conseil les spécificités de chacun des quartiers. Ceci pourrait éliminer la possibilité que certains quartiers auraient des conseillers moins expérimentés ou moins "vocaux" et auraient de la difficulté à défendre leurs quartiers face à des conseillers plus "performants" qui tenteraient de tout apporter dans leurs quartiers.

Un représentant par quartier et compléter le conseil avec les meilleurs candidats sur le territoire.

Chaque quartier serait représenté et également donner la chance aux meilleurs candidats sur l'ensemble du territoire.

Permettre une meilleure qualité de conseiller

Aimerait essayer ce modèle pour les prochains 4 ans

Assure une représentation équitable et permet aussi d'avoir des candidats de qualité pour l'ensemble de la population.

La/le conseiller du quartier est bien placé pour connaître, représenter sa région.

La répartition de chaque quartier est essentiel.

Je n'aime pas le modèle général parce qu'il pourrait y avoir une trop importante représentation d'un quartier issu d'un regroupement d'individus malsains.

Dans le quartier 5, il n'y a pas beaucoup de population pour un conseiller, il pourrait être jumelé avec un autre quartier.

Il me semble important qu'au moins un représentant par quartier soit élu afin de bien représenter les besoins, forces et défis de ce quartier. Par contre, le modèle hybride donnerait la chance à des personnes intéressées sans être rattachées à un quartier particulier.

Si certains quartiers ont plusieurs excellents candidats, ça permet à plus de 2 personnes de se présenter aux élections.

Essayer une nouvelle formule.

Les conseillers généraux peuvent aider les autres conseillers
Je crois que d'avoir une "figure" qui représente notre quartier est une sorte de rassurance. Ces personnes connaissent les réalités de leur, notre quartier.
C'est le peuple qui décide
Évite que la représentativité soit seulement par quartier. Conseiller travaillant sur une plus global de la municipalité. Évite les doublons et améliore la synergie des regroupements
Le modèle hybride me semble efficace car chaque quartier pourra profiter d'une représentation spécifique à la table du conseil municipal, et ça donne aussi l'option d'avoir des conseillers « neutres ». À mon avis, les conseillers généraux seraient plus impartiaux et moins influencé pour guider les décisions du conseil municipal et ce, dans un modèle idéal, sans craindre les représailles des citoyens de leur quartier respectif.
<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'enlever les esprits de clochers (moi j'ai pas de ceci, l'autre en a un...; etc...) - Besoin de voir le 'big picture' dans la vision à long terme de la ville; de bien établir les besoins de la ville et non en fonction d'un quartier ou d'un autre... - Il devrait y avoir cependant moins d'élus au général que ceux par quartier au cas ou plusieurs d'eux proviendraient d'un même quartier justement et que ça empirerait les esprits de clochers au lieu de les atténuer même s'ils sont élus en général...
Un tel modèle apporterait plusieurs points de vue à la table, non seulement les intérêts de quartiers, mais aussi une "big picture", afin de se positionner comme une seule entité, en étant moins divisé. Ce serait aussi un bon moyen d'éviter que les voix des plus forts (conseillers/quartiers), l'emportent toujours.
D'autres municipalités prospères du N.-B. l'utilise. Le citoyen est représenté par une personne spécifique. Un professeur d'université devrait expliquer en début de réunion la différence entre les deux modèles.
Le modèle hybride est nouveau, différent et pourrait être intéressant.
Les conseillers généraux apporteraient une vue d'ensemble de la municipalité et auraient moins à défendre les gens de leur quartier.
Je crois que c'est plus équitable pour tous. J'aimerais voir 5 quartiers et 2 généraux. Le maire n'aurait pas à trancher aussi souvent.
Nouveau. Permettre à tous les quartiers de mieux s'intégrer à la municipalité d'Edmundston.
Ce système permettrait d'avoir une nouvelle approche. 1 conseiller dans chaque quartier et 3 généraux qui vont pouvoir avoir une vision d'ensemble.
Si le conseiller de quartier n'est pas accessible, nous pouvons nous adresser aux conseillers généraux.
Chaque quartier devrait avoir un conseiller. Être conseiller est un mandat et un service, mais certains le prennent comme un emploi puisqu'ils sont rémunérés. C'est logique d'avoir accès à 6 conseillers.
Avec 8 quartiers, la représentativité serait mieux divisée et plus facile pour les conseillers. (1 conseiller par quartier + 2 conseillers généraux).
Au moins 2 par quartiers. Travail d'équipe. Disponibilité. Connaissent mieux les gens et dossiers.
Possibilité de représentation par quartier et possibilité d'avoir objectivité des conseillers généraux.

Ça me semble approprié dans le contexte actuel.
Représentation locale. Possibilité d'avoir d'autres représentants pour appuyer notre démarche.
Meilleure représentation. S'assurer du développement de la communauté.
Identité locale et représentation plus intuitive avec l'apport de conseillers généraux.
Bonne représentation par quartier. Peut aller chercher d'autres compétences avec les généraux.
J'aimerais essayer pour 4 ans et voir.
Bonne représentativité pour chaque quartier, avec une réforme des quartiers pour être plus égal.
On a 2 versions d'opinion, sectoriel et global. Accès à un conseiller de quartier et un conseiller général. Le conseiller général a une autre expérience et le conseiller sectoriel connaît mieux la proximité.
Respecter les régions rurales. Équilibrer les quartiers, mais prendre en considération les quartiers ruraux. En espérant qu'il y aura du respect entre les conseillers.
Diversité intéressante surtout si 7 quartiers et 1 élu par quartier + 2 généraux.
Plus de services personnalisés.
De cette façon, il y a une meilleure représentation par quartier.
Plus d'efficacité. Bonne représentation par quartier. Élus proches des citoyens. Permet une discussion élargie des projets et de la vision de la ville.
S'assurer que chaque quartier soit représenté, les régions des DSL ont chacune leurs réalité et dans le respect de chacun.

Modèle préféré : Traditionnel

RAISON
Une façon ou de l'autre, ça change quoi...on vote pour un conseiller, le jour où il est élu, comme on dit "C'est Good-By"...on le revoit plus, notre opinion n'est pas demandée! On ne les vois pas passer dans notre cartier comme il l'a fait pour recruter notre vote...ça serait intéressant qu'il ou elle se déplace au moins une fois par année et passe prendre une marche dans son cartier rencontrer les gens pour savoir si les choses se passe bien aux alentours, en même temps voir les conditions des quartiers, voir si les occupants respectent les lois de propreté etc. sans qu'on soit obligés de faire une plainte si les lois ne sont pas suivies.
Meilleure façon de représenter l'ensemble de la population sans qui ai de quartier favorisé ou priorisé.
Se concentre sur son quartier seulement. Chance à connaître mieux les gens qui y vie et qu'elle amélioration qui peuvent faire.
Parce qu'ils vont travailler pour leur monde qui les ont élus.
L'importance d'avoir des conseillers dans les quartiers respectifs. 1. Connaissance des besoins et des défis 2. Connaît ses citoyens 3. Connaît son territoire 4. Plus près des citoyens

Plus juste.
Il est bien de pouvoir choisir qui nous représente et que ces conseillers aient un quartier à s'assurer de représenter. En plus, le coût de se présenter comme conseiller générale est BEAUCOUP plus dispendieux ce qui limiterait grandement qui peut se permettre de se présenter.
Le modèle traditionnel reconnaît la spécificité de chaque quartier. Le modèle sans quartier peut favoriser que tous les élus ou un très grand nombre d'élus soient du même quartier...idéalement les élus doivent représenter tout le monde...mais l'expérience démontre que ce n'est pas le cas...alors pourquoi prendre un risque.
Everyone has the ability to vote for someone who lives in their proximity or "community of interest". Edmundston is a very large city now and consists of many land use priorities. Each must be heard. The General system opens us up to an imbalance in representation.
Je trouve que la façon traditionnelle fonctionne bien et cela nous permet d'être représenté par un élu qui habite notre quartier et qui, en principe connaît nos besoins.
Pour assurer une représentation équitable car depuis des décennies Edmundston cherche à tout ramener à Edmundston. Observez les commerces et établissements qui ferment ou sont tout simplement "détruits" dans les quartiers avoisinants.
Je veux que ce soit quelqu'un de mon cartier qui me représente.
Parce que nous devons garder la représentation égale des quartiers et non avoir un quartier démuné avec aucune représentation et qui va être le lieu idéal pour les projets qui ne sont pas bien vus ou il y aura moins de parcs, la représentation par quartier offre les membres du conseil une voie qui vie ce que les gens du quartier vive. Si non ça devient disproportionné et si ça ne se passe pas dans ma cour et je ne le vois pas ce n'est pas un problème
Rencontre les besoins particuliers de chaque quartier.
Ceci afin d'assurer une représentation dans chaque quartier. Mieux répondre aux besoins particuliers des électeurs de chaque quartier. Le nombre de représentants par quartiers devraient être environ 1 pour 2000 électeurs, donc un de plus pour le Quartier # 1.
Pourquoi changé un modèle qui fonctionne bien?
Je ne vois pas pourquoi deux sortes de conseillers. Mais ils peuvent s'entraider ou pas. Je trouve trop de monde à rien faire. Je suis peut être mal informé également.
Étant donné que la population de la municipalité est inférieure de 20 000. Moi je vois seulement trois quartiers comme exemple: Quartier Nord, Quartier Centre, Quartier Sud Est pour six conseillers et un maire.
Pour avoir au moins un représentant dans chaque quartier.
Il peut arriver que notre quartier ne soit pas représenté et à ce moment-là on sera dans l'oubli.
Afin d'éviter la concentration d'un quartier comme vous le savez la ville n'est pas toujours équitable
Car le conseiller sera la voix pour le quartier.

Chaque représentant connaît son quartier et sais ce qui est nécessaire pour son quartier.
Pour la représentation de notre quartier.
Pour représenter ce quartier.
Moi j'aime quand j'ai une question qui concerne mon Quartier, que mon/ma Conseiller-ère-s soit quelqu'un habite dans mon Quartier.
Pour que soi équitable, les hybrides peuvent venir tous d'un autre quartier pas vraiment représenté.
Une représentation équitable.
Pour Que chaque quartier soit représenté.
Chaque cartier a besoin être représenté.
C'est plus simple de consulter la personne responsable.
Pour assurer une représentation équitable car depuis des décennies Edmundston cherche à tout ramener à Edmundston. Observez les commerces et établissements qui ferment ou sont tout simplement "détruits" dans les quartiers avoisinants.
Pour une bonne représentation des quartiers et leurs propres enjeux!
La formule fonctionne bien. Malheureusement la dernière fusion a ajouté deux conseillers qui représentent ± 600 électeurs. Ceci aurait dû être pris en considération. Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne. Le quartier 5 aurait dû être fusionner avec le quartier 2 comme cela était supposé.
Le modèle traditionnel est le modèle le plus juste pour chaque quartier. Lorsque vient le temps de prendre des décisions, j'ai confiance que les conseillers de mon quartier prennent ces décisions dans les meilleures intentions pour mon quartier. Je ne crois pas que les deux autres modèles assurent cette même équité.
Parce que les conseiller(e)s seront plus concernés plus près ils seront de la population qu'ils desservent.
Les représentants sont plus proches et connus des résidents. Ils sont au fait des enjeux et de la réalité de vivre dans ce quartier.
Pour mieux représenter ce que chaque quartier a besoin.
Ça assure que nous soyons représentés par quelqu'un qui a un focus plus précis pour SA région.
Pourquoi réparer ce qui n'est pas brisé? Je verrais peut-être réduire le nombre de conseiller, au lieu de 2 par quartier en avoir un par quartier. J'aime bien avoir un représentant à la table qui nous représente.
On devrait considérer une redivision de quartier pour y arriver à un nombre équitable pour chaque quartier.
Parce qu'on a besoin d'un ou des représentants dans chaque quartier. Si les représentants viennent tous du même quartier ils vont travailler seulement pour leur propre quartier.
Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien?

Une représentation équitable.
Conseiller proportionnel aux populations des quartiers, par exemple, un conseiller par 1000 habitants. Rediviser ou ajouter des quartiers pour les rendre plus égale vis a vis nombre d'habitants.
Ça évite que tous les conseillers et conseillères proviennent du même quartier ou que ce soit les gens les plus populaires/de la même clique qui soient en charge de la ville.
Favoriser l'intégration des localités ou des villages annexés à Edmundston. Donner un.e représentant.e aux résidents.es de chaque quartier qui agit comme lien entre les citoyens.ennes et le conseil municipal, qui saisit mieux la réalité propre à chaque quartier et qui est en mesure d'exercer une influence dans la prise de décision ou le respect de celle-ci.
Je crois important que chaque quartier ait une voix forte au sein du conseil municipal. Chaque quartier, même si nous sommes tous dans la même ville, a son histoire à elle, ses expériences et une population divergente d'un quartier à l'autre. La population aime savoir à qui s'adresser dans son quartier, il est important d'avoir une personne qui nous connaît.
Vue la conjoncture actuelle avec les problématiques des dernières fusions. Beaucoup ont encore une frustration à ce sujet. Le quartier 4 a beaucoup plus de résident que le nombres d'électeur recensés. Plus de 500 résidents venant des programmes d'immigration n'ont pas le droit de vote. Même si ceux-ci sont quand mêmes représentés. Ne reflète pas les vrais nombres d'électeurs. Le principe de quartier demeure selon moi la meilleure option. Puis même si un candidat est élu pour le quartier il représente quand même la ville au complète et les décisions en fonction de la communauté. Le format actuel fonctionne bien. 2 conseillers par quartier est une bonne représentation.
Je ne connais pas les rôles des conseillers généraux et hybrides. Chaque quartier connaît leurs besoins tandis que si on ne connaît pas les conseillers et ses objectifs, c'est compliqué de lui expliquer la situation s'il n'est pas au courant.
Je ne connais pas les rôles des conseillers généraux et hybrides. Chaque quartier connaît leurs besoins tandis que si on ne connaît pas les conseillers et ses objectifs, c'est compliqué de lui expliquer la situation s'il n'est pas au courant.
Garder l'imputabilité des conseillers envers les citoyens de leur quartier. Garder la proximité et l'accès aux conseillers. Éviter qu'un modèle plutôt général fasse que le citoyen se perd dans la masse et perde son identité. Ceci n'est pas la 1re amalgamation de l'histoire d'Edmundston, ni la dernière. Nous avons été capables de garder une représentation équilibrée dans le passé. Faisons l'exercice 4 quartiers bien équilibrés. Garder une représentation locale. Rebalancer la population par quartier (4) 3 500 électeurs par quartier. Pour rebalancer les quartiers, éviter les bornes physiques, c-à-d rivières, rues, etc.
Représentation par quartier. Facile pour le citoyen de se situer dans l'appareil municipal. Imputabilité du conseiller envers les électeurs de son quartier. Si le modèle hybride est approuvé, 1 conseiller par quartier et 1 général pour un total de 5.
Beaucoup plus de flexibilité de faire des changements; i.e. Nombre de quartiers, d'élus, changements à la carte géographique.
Meilleure représentation du quartier et connaît mieux les besoins. Les gens savent à qui s'adresser. 2 conseillers travaillent mieux si un conseiller est absent sur une longue période, l'autre peut continuer.

Avoir une redéfinition des quartiers pour ainsi balancer le nombre d'électeurs par quartier. Au moins 2 par quartiers. Travail d'équipe. Disponibilité.
Au moins 2 par quartiers. Travail d'équipe. Disponibilité. Connaissent mieux les gens et dossiers.
Représentation plus équilibrée.
Meilleure représentation. Sentiment d'appartenance.
Meilleure communication avec les résidents du quartier et les représentants. Représentation mieux équilibrée pour les ressources financières.
Pour une bonne répartition.
L'opinion de chaque personne est importante. Représentation individuelle. Il est important de considérer l'âge de la population. Les besoins de certains ne sont pas nécessairement ceux de tous.
Moins de changement.
Modèle connu (moins de changement pour la population). Une municipalité avec 3 quartiers dont chacun engloberait une partie du centre-ville d'Edmundston et ce même quartier prendrait le coin Saint-Joseph.
Ce modèle est très équitable et donne un sentiment d'appartenance à notre localité. Pourquoi changer un modèle qui fonctionne.
Pour garder notre identité. La recette actuelle est bonne, juste pour balancer les quartiers.
J'aimerais garder le même modèle avec des frontières modifiées au quartiers (idéalement 3 quartiers) pour garder la représentativité des différents secteurs de notre ville.
Connaissance de la population et besoin du quartier. Chaque représentant défendrait et travaillerait pour le besoin de son quartier.
Il y aurait de la transparence de la part des conseillers. Ces derniers seraient plus motivés pour remplir leurs tâches et être à l'écoute de la population.
Nouveauté de fonctionnement.
Bonne représentativité pour chaque quartier, avec une réforme des quartiers pour être plus égal.
Meilleure transparence. Meilleur zonage. Revenir aux mêmes lignes de quartier antérieur. Division rurale.
Mieux représentés.
Plus personnalisé.
Meilleure transparence.
Meilleure transparence. Meilleures zones. Avoir les mêmes lignes qu'au quartier antérieur.
Meilleure transparence et manifesté les zonages 😊
Meilleure distribution des candidats.
Meilleur / conseiller.

Introduire plus de complexité. Meilleure connaissance des représentants.
Meilleure représentation.
Meilleure représentation pour chaque quartier. Mais il faudrait redéfinir les quartiers pour les équilibrer.
Par paroisse. Parce qu'on connaîtrait notre conseiller, au besoin. Il ou elle connaîtrait sa paroisse ou son monde.
Mieux représenté par une personne du quartier.
Meilleure représentation.
Le coût serait moins cher aux élections et mieux représenté. Ce serait moins cher pour les opérations.
Cela va être mieux représenter et moins coûteux pour ceux qui se présentent!
Le conseiller par quartier connaît plus son territoire et redevable pour les citoyens. La division des quartiers devrait revenir avec les limites des paroisses pour balancer le nombre de citoyens.
Ça fonctionne très bien.
Mieux représenté. Meilleure connaissance de son quartier. Avoir au moins 1 représentant pour le quartier rural vu les grandes différences.
Plus équitable. Essayer d'équilibrer les quartiers en population semblable.
Pour mieux répondre aux différences d'intérêts et de besoins des différentes régions, incluant les régions rurales. 1/3 devraient avoir des connaissances des besoins ruraux.

Autres commentaires

Soyons avant-gardistes et oublions les traditions.
<p>Un conseil municipal composé de six membres serait suffisant et favoriserait un bon équilibre. En effet, un groupe trop large peut devenir inefficace et rencontrer des difficultés à prendre des décisions. Nous constatons actuellement que certains membres ne s'intéressent pas aux dossiers discutés lors des rencontres publiques. En revanche, un groupe plus restreint permettrait à chaque membre de participer activement à chaque décision. Cela favoriserait également une meilleure compétition lors des élections, sans oublier les économies réalisées en réduisant le nombre de membres du conseil de dix à six.</p> <p>https://docs.google.com/document/d/1_J38G0jw0xltY9M3iDqfVD2R0Fiv7c5k/edit?usp=sharing&oid=110929703055157150015&rtpof=true&sd=true</p> <p>Comparer notre situation à celle d'autres villes n'est pas la solution ; soyons innovants. Copier ce que font les autres n'apportera pas d'amélioration à notre ville. Nous avons des particularités, comme le bilinguisme, notre emplacement dans le nord-ouest de la province, près des frontières, et bien d'autres aspects. Profitons de cette occasion pour faire preuve d'imagination plutôt que de nous limiter à des comparaisons. Il est probable que le conseil actuel ne soit pas en faveur d'une réduction du nombre de membres, par crainte de ne pas être réélu. Cependant, il ne faut pas se laisser freiner par cela, sinon, nous risquons de continuer à faire du surplace.</p>
Keep up the good work!

<p>Le système hybride favoriserait une meilleure représentation des élus municipaux. En bout de ligne, le conseil doit voir à l'avancement des la ville dans son ensemble tout en offrant une voix directe pour chacun des quartiers. Je verrais un maximum de huit conseillers et 4 quartiers.</p>
<p>Essayer d'équilibrer le nombre de personne par quartier.</p>
<p>Essayer d'égaliser le plus possible le nombre de personnes dans chaque quartier.</p>
<p>Au lieu d'augmenter le nombre de conseillers, il serait préférable de maintenir le statu quo et même regarder à le réduire. {oui même avec les annexion}</p>
<p>Quartier 1 pourrait être divisé en 2. Quartier 2 pourrait transférer des électeurs au quartier 5. En d'autres mots, avoir un nombre d'électeurs par quartier un peu plus semblable.</p>
<p>Le conseil soit formé de 8 conseillers + la/le maire pour faire 9. Réunion annuel genre town hall par quartier avec la/le maire.</p>
<p>Le nombre de conseillers par quartier pourrait être déterminé pro rata. Ex: 1 pour 2000 ou moins d'habitants, 2 pour 4000 ou moins. Le nombre de conseillers généraux pourrait par la suite être déterminé pour avoir une équipe fonctionnelle.</p>
<p>Bravo pour l'initiative.</p>
<p>Il faut être prudent car moins de conseillers il y aura, plus de travail il y aura pour chacun. Souvent ce sont des gens qui occupent un autre emploi.</p>
<p>Non</p>
<p>Pour les conseillers, 2 par quartier et 3 généraux assurent un nombre impair pour éviter les vote « égaux ». Pour mieux balancer les quartiers, la partie du quartier #1, à partir du chemin Olivier Boucher vers l'Est pourrait être annexé au quartier #3. De même que la portion du quartier #2 au Nord de la route Transcanadienne incluant la portion du quartier #2 jusqu'à la limite Est de la Première Nation Malécite de Madawaska pourrait aussi être intégré au quartier #3. Le restant du quartier #2 à partir de la limite Est de la Première Nation Malécite de Madawaska pourrait ainsi être annexée avec le quartier #5. Le quartier #3 serait le quartier le plus urbain de la municipalité.</p>
<p>Essayer de d'avoir des quartiers avec un nombres égal d'électeurs</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les quartiers ont besoin d'être redéfinis en fonction de balancer la population. - Il ne devrait pas y avoir plus de 4 quartiers. - La taille du conseil devrait être réduit afin de le rendre plus effectif, efficient et efficace (j'assume que les rencontres doivent être longues si les 10 présentement parlent tous à tour de rôle). - Besoin de voir le 'big picture' dans la vision à long terme de la ville; de bien établir les besoins de la ville dans son ensemble et non en fonction d'un quartier ou d'un autre. - Le conseil devrait être là d'abord et avant tout pour gouverner pour l'ensemble de la population.
<p>Peu importe le modèle choisi, il faut travailler ensemble et miser sur la collaboration et la transparence, tout en éliminant le plus possible le "red tape" qui existe à tous les niveaux systémiques. Super travail à toute l'équipe!</p>
<p>Avec les nouvelles annexions de la récente réforme, un nouveau tracé des limites de quartier est impératif afin de mieux balancer le nombre d'électeurs par quartier et aussi refléter la réalité des communautés en matière de besoins et de services</p>

Bravo pour cette initiative. Il ne faut pas avoir une structure dites « super administration ». Un représentant.e pas quartier, c.à.d. 5, plus 2 conseillers.ères généraux devraient représenter fidèlement les intérêts de la population.

Nous administrons une ville et non des quartiers.

Être à l'écoute des citoyens et offrir un environnement sécuritaire pour les citoyens d'Edmundston (Police, Incendie, ambulance centralisé peut-être un meilleur emplacement de caserne de pompier), être sur le terrain lors des désastre naturel pour rassuré les citoyens, avoir des infrastructures durable et non au moin coûteux, reconstruction des chemin (Pont Fournier désuet) Route pour les camionneur, avoir un emplacement de spectacle pour ne pas à avoir à fermer des routes principale, il y a des enjeux majeure qui doivent être mise en place et ceci prend un conseil municipal dévoué et sur le terrain pour trouver des solutions

Merci

Merci aux membres du comité d'examen des quartiers électoraux pour ce sondage.

Bonne réflexion.

Modèle hybride avec 4 quartiers, 1 conseiller du quartier et 4 conseillers généraux. Merci pour votre travail.

En comparant avec d'autres villes:

- Fredericton a 12 conseillers pour 63 000 pop. (5 250 citoyens/conseiller)
- Moncton a 10 conseillers pour 85 000 pop. (8 500 citoyens/conseiller)
- Dieppe a 8 conseillers pour 28 000 pop. (3 500 citoyens/conseiller)
- Miramichi a 7 conseillers pour 17 000 pop. (2 400 citoyens/conseiller)
- Bathurst a 9 conseillers pour 12 000 pop. (1 300 citoyens/conseiller)
- Saint Jean a 10 conseiller pour 73 000 pop. (7 300 citoyens/conseiller)
- Edmundston a 10 conseiller pour 16 500 pop. (1 650 citoyens/conseiller)

C'est évidant qu'il faut diminuer le nombre de conseiller. Je suggère d'aller à 6 conseillers total avec 1 par quartier (x 3 quartier) plus 3 généraux, ou si les quartiers reviennent à 4, avoir 1 par quartier plus 2 généraux.

Quand nous avons 10 conseillers autour d'une table, les décisions et discussions prennent plus de temps et les sujets s'écartent du point initial. Ce n'est pas une question de sauver de l'argent, mais plus tot une question de prendre responsabilité. Les conseillers vont devoir être plus a l'écoute et bien passer leur opinion, au lieu de rester assit et seulement assister au rencontre du conseil (comme plusieurs font déjà, malheureusement).

Ps: beau travail sur le sondage, c'est bien fait.

Je comprends que mon commentaire n'a pas d'incidence sur le # de quartiers et de conseillers...

J'aimerais tellement que lors des réunions publiques il y ait des échanges réels. Présentement tout a été discuté avant et ce n'est qu'une petite pièce de théâtre... quelqu'un lie la proposition et il y a le vote qui est presque toujours unanime. Pas d'échange, on n'arrive pas à voir qui exerce du leadership etc...

- Le nombre de quartiers dépend de l'analyse plus en profondeur de la population pour respecter la Loi provinciale: maximum 25% d'écart du quotient électoral.

- 4 ou 5 quartiers selon l'analyse.

- 1 conseiller.ère par quartier. Nombre de conseillers.ères généraux selon le nombre de quartiers, ne pas dépasser 3.

Nombre de membres du Conseil: 8 ou 9.

<p>Lire mon commentaire ci haut mentionner...vos options de modèle n'auront aucun effet sur les situations des quartiers. Laissez faire les changements...adopter une nouvelle façon de rejoindre votre monde...soyez présent de temps en temps!</p>
<p>La gestion actuelle de la ville n'est pas soutenable d'aller chercher des actifs et des électeurs à toutes les quelques années afin de soutenir les dépenses annuelles n'est pas une solution a long terme. D'après le rapport Desjardins et Leclerc des dépenses de 9% d'augmentation alors que les salaires des payeurs de taxes augmentent de 2 ou 3% par année n'est pas soutenable. Il est temps que la ville soit plus efficace et réduise ses frais d'opération et revoit ses structures de livraison de services</p>
<p>It looks like all new boundaries are required. 3000 voters per ward is achievable</p>
<p>Les nouveaux modèles sont très inquiétants et pour ma part ne sert qu'à servir les grosses poches de la ville</p>
<p>2 conseillés par quartier pour travailler ensemble et se consulter Le problème c'est que les quartiers ne sont pas bien divisés certains ont trop d'électeurs comparé à d'autre Très difficile a généraliser Certains auraient besoin de plus de conseillers et d'autre moins</p>
<p>Refonder les quartiers sur des bases des valeurs nouvelles et aménagement du territoire pour une présentation équitable au conseil municipal Edmundston</p>
<p>Je ne sais pas combien de conseillers par quartier mais il faudrait au moins y en avoir un par quartier.</p>
<p>J'opte pour le modèle traditionnel, mais pour ce qui est du nombre de conseillers par quartier, je préconise qu'il y ait au moins un conseiller par quartier pour une représentativité au sein du conseil.</p>
<p>Dans les autres villes les quartiers sont reliés à une école faut des noms de quartier 1,2,3,4,5.... C'est plate Edmundston nord est ouest c'est autant plate. Quartier notre dame se dit très bien quartier Sacré-Coeur... Éliminer les chiffres pis l'ouest le sud le nord...</p>
<p>Avoir un nombre de citoyens sensiblement semblable en nombre reparties en quartier. S'assurer d'avoir des quartiers en territoires balancés en superficie le plus possible.</p>
<p>Quartier 2 et 5 soit St. Basile et Rivière verte devrais représentée un seul quartier.</p>
<p>Une consultation auprès des élus concerné serait une bonne approche pour avoir leurs opinions et la réalité du terrain. Car selon ce que nous compris elles ont été écartées du processus.</p>
<p>Peu importe le modèle préconisé, un redécoupage des quartiers serait certainement nécessaire. Si je prends mon quartier en exemple, je ne crois pas que le Parc P'tiso devrait être inclus avec le quartier 1 comme c'est le cas actuellement. Il serait plus plausible qu'il soit avec le quartier 3 ou le quartier 4.</p>
<p>Je pense que le nombre de conseiller par quartier devrait aller par tranche d'environ 2500 de pop. Donc, diviser le quartier 1 en 2 et rediviser le secteur St-Basile-Rivière-Verte pour avoir environ 2000 par secteur et donc 1 conseiller pour chaque secteur. Trop compliqué?</p>

Je propose un redécoupage de la carte des quartiers. Il faudrait quand même tenir compte du nombre d'habitants/électeurs afin d'éviter une sous-représentation.

Voici mes suggestions.

- 1) Quartier Est: St-Basile (sans le secteur Hôpital) et Rivière-Verte.
- 2) Quartier Ouest : Verret, Edmundston Ouest, Centre-ville et Carrefour et Parc P'tit Sault
- 3) Quartier Nord-Ouest: St-Jacques, DSL Baisley et St-Joseph
- 4) Quartier Nord: Edmundston Nord (Boucher Office) et Secteur Hôpital régional
- 5) Quartier Centre: Edmundston-Est, Riviera et Sacré-Coeur

Merci de nous consulter.

Il faut comprendre que chaque quartier a des besoins spécifiques et ces besoins ne sont pas les mêmes dans chaque quartier. Vivre en milieu rural et vivre en milieu urbain est différent. Nous avons besoin d'être représentés par des gens qui sont conscients des besoins réels de la population qui vive dans ce quartier.

Le nombre de conseillers devraient être selon le nombre de citoyens dans le quartier. Les conseillers devraient provenir de différentes professions/domaines car souvent, ce sont des gens qui ont des entreprises ce qui fait qu'ils empêchent d'autres entreprises/magasins de venir dans la région pour sauver leur propre entreprise.

Bravo pour cette démarche de consultation publique, voilà une belle preuve de transparence de la part de la municipalité.

Il faudrait aussi avoir des quartiers équitables en nombre de population pour justifier les 2 conseillers par quartier. Un lien d'appartenance est important afin de garder l'intérêt de la population envers son conseil municipal, de là, la raison de maintenir le modèle traditionnel. Il devrait aussi y avoir une obligation dans le mandat d'un conseiller d'être présent dans son quartier et de consulter sa population.

ANNEXE E - INFRASTRUCTURES/SERVICES SUR LE TERRITOIRE

- Infrastructures
 1. Les campus universitaire et collégial
 2. Les écoles francophones : 1 secondaire, 6 primaires
 3. L'école anglophone : maternelle à 12^e année
 4. L'aéroport
 5. Le Jardin botanique
 6. L'hôpital
 7. Les parcs industriels (4) et un centre industriel lourd au centre-ville
 8. La voie ferrée principale
 9. L'autoroute transcanadienne
 10. Les bureaux de ministères du gouvernement provincial
 11. Le poste frontalier
 12. Les bureaux de ministères du gouvernement fédéral
 13. Le manège militaire
 14. Les foyers de soins majeurs (3)

- Services
 1. Sécurité incendie
 2. Force policière
 3. Travaux publics
 4. Arénas (2), amphithéâtre (1) et pavillon sportif
 5. Piscines (2)
 6. Parcs
 7. Salles de spectacles
 8. Aménagement du territoire et inspection des bâtiments
 9. Réseau de filtration et de distribution de l'eau potable
 10. Traitement des eaux usées
 11. Distribution et génération électrique
 12. Club de golf